



HAL
open science

Pratique vétérinaire en situation interculturelle: fiches pratiques à l'attention des vétérinaires français ayant une clientèle canadienne ou souhaitant aller travailler au Canada

Claire Lebouc

► To cite this version:

Claire Lebouc. Pratique vétérinaire en situation interculturelle: fiches pratiques à l'attention des vétérinaires français ayant une clientèle canadienne ou souhaitant aller travailler au Canada. Médecine vétérinaire et santé animale. 2020. dumas-04779428

HAL Id: dumas-04779428

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04779428v1>

Submitted on 13 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Année 2020

**PRATIQUE VÉTÉRINAIRE EN SITUATION
INTERCULTURELLE : FICHES PRATIQUES À
L'ATTENTION DES VÉTÉRINAIRES FRANÇAIS AYANT UNE
CLIENTÈLE CANADIENNE OU SOUHAITANT ALLER
TRAVAILLER AU CANADA**

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE CRÉTEIL

le 23 janvier 2020

par

Claire, Sophie, Thérèse LEBouc

sous la direction de

Geneviève MARIGNAC

Président du jury : Pr Hélène ROUARD

Professeur à la Faculté de Médecine de CRÉTEIL

1^{er} assesseur : Mme Geneviève MARIGNAC

Maître de Conférences à l'EnvA

2nd Assesseur : M. Alain FONTBONNE

Maître de Conférences à l'EnvA

Liste des membres du corps enseignant



Directeur : Pr Christophe Degueurce
 Directeur des formations : Pr Henry Chateau
 Directrice de la scolarité et de la vie étudiante : Dr Catherine Colmin
 Directeurs honoraires : MM. les Professeurs C. Pilet, B. Toma, A.-L. Parodi, R. Morailon, J.-P. Cotard, J.-P. Mialot & M. Gogny

Département d'Élevage et de Pathologie des Équidés et des Carnivores (DEPEC) Chef du département : Pr Grandjean Dominique - Adjoint : Pr Blot Stéphane

<p>Unité pédagogique d'anesthésie, réanimation, urgences, soins intensifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Fernandez Parra Rocio, Maître de conférences associée - Pr Verwaerde Patrick* <p>Unité pédagogique de clinique équine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Audigé Fabrice - Dr Bertoni Léila, Maître de conférences - Dr Bourzac Céline, Chargée d'enseignement contractuelle - Dr Coudry Virginie, Praticien hospitalier - Pr Denoix Jean-Marie - Dr Giraudet Aude, Praticien hospitalier - Dr Herout Valentin, Chargé d'enseignement contractuel - Dr Jacquet Sandrine, Praticien hospitalier - Dr Mespoulhès-Rivière Céline, Praticien hospitalier* - Dr Moiroud Claire, Praticien hospitalier <p>Unité pédagogique de médecine et imagerie médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Benchekroun Ghita, Maître de conférences - Pr Blot Stéphane* - Dr Canonne-Guibert Morgane, Maître de conférences - Dr Freiche-Legros Valérie, Praticien hospitalier - Dr Maurey-Guéneq Christelle, Maître de conférences 	<p>Unité pédagogique de médecine de l'élevage et du sport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Cléro Delphine, Maître de conférences - Dr Fontbonne Alain, Maître de conférences - Pr Grandjean Dominique* - Dr Maenhoudt Cindy, Praticien hospitalier - Dr Nudelmann Nicolas, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pathologie chirurgicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Fayolle Pascal - Dr Manassero Mathieu, Maître de conférences - Pr Viateau-Duval Véronique* <p>Discipline : cardiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Chetboul Valérie <p>Discipline : ophtalmologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Chahory Sabine, Maître de conférences <p>Discipline : nouveaux animaux de compagnie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Pignon Charly, Praticien hospitalier
---	--

Département des Productions Animales et de Santé Publique (DPASP) Chef du département : Pr Millemann Yves - Adjoint : Pr Dufour Barbara

<p>Unité pédagogique d'hygiène, qualité et sécurité des aliments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Augustin Jean-Christophe* - Dr Bolnot François, Maître de conférences - Pr Cartier Vincent <p>Unité pédagogique de maladies réglementées, zoonoses et épidémiologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Crozet Guillaume, Chargé d'enseignement contractuel - Pr Dufour Barbara* - Pr Haddad/Hoang-Xuan Nadia - Dr Rivière Julie, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pathologie des animaux de production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Adjou Karim - Dr Belbis Guillaume, Maître de conférences* - Dr Delsart Maxime, Maître de conférences associé - Pr Millemann Yves - Dr Plassard Vincent, Praticien hospitalier - Dr Ravary-Plumioën Bérangère, Maître de conférences 	<p>Unité pédagogique de reproduction animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Constant Fabienne, Maître de conférences* - Dr Denis Marine, Chargée d'enseignement contractuelle - Dr Desbois Christophe, Maître de conférences (rattaché au DEPEC) - Dr Maufré Vincent, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de zootechnie, économie rurale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Arné Pascal, Maître de conférences - Pr Bossé Philippe* - Dr De Paula Reis Alline, Maître de conférences - Pr Grimard-Ballif Bénédicte - Dr Leroy-Barassin Isabelle, Maître de conférences - Pr Ponter Andrew - Dr Wolgust Valérie, Praticien hospitalier
---	---

Département des Sciences Biologiques et Pharmaceutiques (DSBP) Chef du département : Pr Desquilbet Loïc - Adjoint : Pr Pilot-Storck Fanny

<p>Unité pédagogique d'anatomie des animaux domestiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Boissady Emilie, Chargée d'enseignement contractuelle - Pr Chateau Henry - Pr Crevier-Denoix Nathalie - Pr Robert Céline* <p>Unité pédagogique de bactériologie, immunologie, virologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Boulouis Henri-Jean - Pr Eloit Marc - Dr Lagrée Anne-Claire, Maître de conférences - Pr Le Poder Sophie - Dr Le Roux Delphine, Maître de conférences* <p>Unité pédagogique de biochimie, biologie clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pr Bellier Sylvain* - Dr Deshuillers Pierre, Chargé d'enseignement contractuel - Dr Lagrange Isabelle, Praticien hospitalier - Dr Michaux Jean-Michel, Maître de conférences <p>Unité pédagogique d'histologie, anatomie pathologique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Cordonnier-Lefort Nathalie, Maître de conférences - Pr Fontaine Jean-Jacques - Dr Laloy Eve, Maître de conférences - Dr Reyes-Gomez Edouard, Maître de conférences* <p>Unité pédagogique de management, communication, outils scientifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Conan Muriel, Professeur certifié (Anglais) - Pr Desquilbet Loïc, (Biostatistique, Épidémiologie) - Dr Marignac Geneviève, Maître de conférences* 	<p>Unité de parasitologie, maladies parasitaires, dermatologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Blaga Radu, Maître de conférences (rattaché au DPASP) - Dr Briand Amaury, Assistant d'Enseignement et de Recherche Contractuel (rattaché au DEPEC) - Dr Cochet-Faivre Noëlle, Praticien hospitalier (rattachée au DEPEC) - Pr Guillot Jacques* - Dr Polack Bruno, Maître de conférences - Dr Risco-Castillo Veronica, Maître de conférences <p>Unité pédagogique de pharmacie et toxicologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Kohlhauer Matthias, Maître de conférences - Dr Perrot Sébastien, Maître de conférences* - Pr Tissier Renaud <p>Unité pédagogique de physiologie, éthologie, génétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Chevallier Lucie, Maître de conférences (Génétique) - Dr Crépeaux Guillemette, Maître de conférences (Physiologie, Pharmacologie) - Pr Gilbert Caroline (Ethologie) - Pr Pilot-Storck Fanny (Physiologie, Pharmacologie) - Pr Turet Laurent (Physiologie, Pharmacologie)* <p>Discipline : éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Philips Pascal, Professeur certifié
---	---

* responsable d'unité pédagogique

Professeurs émérites :

Remerciements

Au Président du Jury, Professeur à la faculté de Médecine de Créteil

Pour m'avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de ce jury de thèse,
Hommage respectueux

A Madame le Professeur Geneviève MARIGNAC, Maître de conférences à l'ENVA
Pour avoir accepté de diriger cette thèse, et avoir apporté votre soutien, votre aide et vos
conseils,
Sincères remerciements

A Monsieur le Professeur Alain FONTBONNE, Professeur à l'ENVA
Pour avoir accepté l'assessorat de ma thèse,
Sincères remerciements

Table des matières

Liste des figures	4
Liste des tableaux	5
Liste des annexes	6
Introduction	7
I. Première partie : La communication interculturelle franco-canadienne au sein de la pratique vétérinaire : ses fondements, ses écueils, son cadre	9
1. Le cadre théorique et conceptuel	9
1.a. Culture, interculturel et communication interculturelle	9
1.a.a. La culture : une notion difficile à définir, issue d'une longue histoire	9
1.a.b. Les notions d'interculturel et de communication interculturelle	11
1.b. La notion de compétence interculturelle	12
1.c. Les barrières dans la communication interculturelle	13
1.c.a. Barrières liées au processus de communication	13
1.c.a.a. Présomptions de similitudes et de différences	13
1.c.a.b. Langue	13
1.c.a.c. Fausse interprétation des messages verbaux et non verbaux	13
1.c.a.d. Présence du stress	14
1.c.b. Barrières liées aux émotions négatives	15
1.c.b.a. Stéréotypes	15
1.c.b.b. Préjugés	15
1.c.b.c. Ethnocentrisme	15
1.c.b.d. Discrimination	15
1.c.b.e. Xénophobie et racisme	15
2. La communication entre le client et le vétérinaire clinicien en contexte interculturel : les écueils possibles	16
2.a. Présentation du vétérinaire et de la clinique	16
2.b. Interactions avec l'animal et son propriétaire	16
2.c. Déroulé de la consultation	17
2.d. Recours aux examens complémentaires et à l'hospitalisation	17
3. Le cadre historique et socio-culturel canadien	17
3.a. Le Canada, un pays multiculturel	17
3.b. Les langues au Canada	18
3.c. Histoire et organisation de la profession	19

3.c.a. Histoire de la profession vétérinaire au Canada	19
3.c.b. Les écoles vétérinaires	20
3.c.c. Le déroulement des études	21
3.c.d. Permis d'exercer pour les vétérinaires formés dans les écoles canadiennes	21
3.c.e. Les différentes organisations encadrant la profession	22
3.c.e.a. Au niveau national : l'ACMV (Association Canadienne des Médecins Vétérinaires)	22
3.c.e.b. Au niveau provincial : Les organismes de réglementation provinciaux	23
3.c.e.c. Les associations	24
3.d. Répartition des vétérinaires et types de structures	24
3.d.a. Techniciens/technologues vétérinaires agréés aux côtés des praticiens dans les structures vétérinaires	24
3.d.b. Nombre et répartition des vétérinaires	25
3.d.c. Les structures vétérinaires	26
3.e. L'expatriation en tant que vétérinaire français vers le Canada	27
3.e.a. Statistiques	27
3.e.b. Les étapes de reconnaissance du diplôme d'une école vétérinaire étrangère	27
3.e.c. Le ressenti des vétérinaires français vis-à-vis de la reconnaissance du diplôme	28
3.f. La place des animaux au Canada	29
3.f.a. Les animaux de compagnie	29
3.f.a.a. Nombre d'animaux de compagnie au Canada	29
3.f.a.b. Les actes réalisés	29
3.f.a.c. Les assurances pour animaux de compagnie	29
3.f.a.d. Les conditions d'importation d'animaux de compagnie au Canada	30
3.f.a.e. Les conditions d'importation d'animaux de compagnie en France depuis le Canada	30
3.f.b. Les animaux de rente	31
3.f.b.a. Elevage des mammifères	31
3.f.b.b. La pisciculture	32
3.f.b.c. La pathologie des animaux de rente et son cadre légal	32
3.f.b.d. La faune sauvage	33
3.f.b.e. Animaux et habitudes alimentaires	33
3.f.b.f. Bien-être animal et rôle des vétérinaires	33
4. Conclusion de la première partie	34

II. Deuxième partie : Elaboration de fiches de conseils destinées aux vétérinaires praticiens à l'aide des témoignages de propriétaires canadiens d'animaux ayant consulté un vétérinaire en France	37
1. Conception et diffusion de l'enquête	37
1.a. Conception	37
1.b. Participation attendue	39
1.c. Diffusion	40
2. Résultats	40
2.a. Les propriétaires canadiens d'animaux en France	40
2.b. Les vétérinaires français	42
2.c. Discussion	44
3. Réalisation des fiches à destination des vétérinaires français	44
3.a. Le contenu	44
3.a.a. Vétérinaires s'expatriant au Canada	44
3.a.a.a. Langue	44
3.a.a.b. Obtention du permis d'exercer	45
3.a.a.c. Organismes encadrant la profession	45
3.a.a.d. Réglementation sur le transport d'animaux entre les Etats-Unis et la France	45
3.a.a.e. Conseils sur l'attitude à adopter	45
3.a.b. Vétérinaires exerçant en France	45
3.b. La diffusion	46
4. Conclusion de la deuxième partie	46
Conclusion	47
Liste des références bibliographiques	49
Annexes	53

Liste des figures

Figure 1 : portrait d'Edward Burnett Tylor en 1860 par George Bonavia

Figure 2 : Edward T. Hall en 1966, auteur inconnu

Figure 3 : les deux composantes de la compétence interculturelle

Figure 4 : carte politique du Canada, d'après l'Atlas du Canada mis à disposition par le gouvernement canadien

Figure 5 : organigramme de l'ACMV

Figure 6 : répartition des vétérinaires par province et territoire du Canada, d'après le site de l'ACMV

Figure 7 : part relative des différents types de fermes d'élevage, tous territoires et provinces confondus

Figure 8 : nombre d'animaux possédés par les propriétaires canadiens répondants

Figure 9 : durée de séjour en France des propriétaires canadiens répondants

Figure 10 : critère influençant le plus le choix d'un vétérinaire parmi les répondants

Liste des tableaux

Tableau 1 : organismes de réglementation vétérinaire du Canada par province et territoire

Tableau 2 : évolution du nombre de fermes par type d'élevage entre 2011 et 2016, tous territoires et provinces confondus

Tableau 3 : frais exigés pour obtenir le permis d'exercer au Québec (en dollars canadiens)

Liste des annexes

Annexe 1 : extrait du référentiel des compétences à l'issue de l'enseignement dans les écoles vétérinaires, concernant la compétence interculturelle

Annexe 2 : enquête à destination des propriétaires canadiens d'animaux en France, en version française

Annexe 3 : enquête à destination des propriétaires canadiens d'animaux en France, en version anglaise

Annexe 4 : enquête à destination des vétérinaires praticiens exerçant en France et ayant des clients d'origine canadienne

Annexe 5 : enquête à destination des vétérinaires praticiens français exerçant au Canada

Annexe 6 : glossaire de mots traduits du français à l'anglais, utiles à l'échange dans le cadre d'une consultation vétérinaire avec un Canadien anglophone, à faire figurer à la fin des fiches

Annexe 7 : liste des organismes utiles à connaître pour le vétérinaire souhaitant s'expatrier au Canada, à faire figurer à la fin des fiches accompagnés du lien vers leur site Internet

Annexe 8 : contenu de la fiche à destination des vétérinaires praticiens allant exercer au Canada

Annexe 9 : contenu de la fiche à destination des vétérinaires praticiens exerçant en France et ayant des clients d'origine canadienne

Introduction

Les vétérinaires sont confrontés, comme les acteurs de presque tous les milieux professionnels, à une augmentation des contextes interculturels. D'une part, les expatriations des vétérinaires sont en augmentation. D'autre part, de nombreux étrangers se rendent en France, en tant que touristes ou résidents, ce qui appelle les vétérinaires exerçant en France à les rencontrer plus souvent, notamment dans les régions les plus attractives.

L'apparition de ces multiples contextes interculturels, peut être à l'origine de tensions ou d'incompréhensions, tout au long de la relation client. Gérer un contexte interculturel est devenu un défi dans le monde professionnel. Ceci implique de prendre conscience que notre environnement habituel est porteur de nombreux facteurs de différence : perception du temps, de l'espace, comportement individuel et collectif, relations hiérarchiques... Anticiper les difficultés générées par le contexte interculturel aide à une meilleure communication.

En France, l'enseignement se tourne de plus en plus vers l'ouverture des étudiants à l'international, à travers des expériences à l'étranger, et l'apprentissage de compétences interculturelles.

En ce qui concerne les écoles vétérinaires, les étudiants vétérinaires ont l'obligation, suite à l'arrêté du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires, de réaliser une durée minimum de quatre semaines de stage dans un autre pays. Plus récemment, le référentiel de compétences à l'issue des études vétérinaires a été modifié en faveur de l'acquisition de compétences interculturelles (annexe 1).

Certains pays se sont révélés être particulièrement attractifs pour les Français, dont le Canada. Cela concerne d'une part les étudiants qui souhaitent faire une partie de leurs études dans ce pays, et d'autre part les vétérinaires diplômés souhaitant y faire carrière. L'expatriation de Canadiens vers la France représente plutôt une faible proportion de l'ensemble des expatriations (0,6 % des immigrés arrivés en France en 2017 (INSEE, 2019).

Cette thèse vise à apporter des éléments facilitant la compréhension et la communication aux vétérinaires ayant une expérience avec un client canadien, que ce soit dans le cadre d'une carrière au Canada ou bien en France face à des expatriés canadiens, quant à la communication. Mais c'est aussi l'occasion de mettre en lumière les difficultés rencontrées par un vétérinaire praticien souhaitant faire carrière au Canada, peut-être occultées face à l'engouement que suscite ce pays.

Dans une première partie, nous passerons en revue les notions liées à la communication et la culture, à partir de la littérature. Ensuite, nous nous intéresserons au contexte historique et aux particularités socioculturelles au Canada, avant de nous orienter spécifiquement vers la profession vétérinaire dans ce pays.

Dans une deuxième partie, nous aborderons la mise en place des enquêtes, aux difficultés rencontrées. Nous nous intéresserons aux résultats et aux conclusions que l'on peut en tirer.

Enfin, nous proposerons des recommandations aux vétérinaires praticiens, en leur offrant une meilleure compréhension des attitudes et des comportements rencontrés en contexte interculturel.

I. Première partie : La communication interculturelle franco-canadienne au sein de la pratique vétérinaire : ses fondements, ses écueils, son cadre

1. Le cadre théorique et conceptuel

1.a. Culture, interculturel et communication interculturelle

1.a.a. La culture : une notion difficile à définir, issue d'une longue histoire

Notion d'usage courant, la définition de la culture semble encore nous échapper. Ainsi, en 1952, deux anthropologues américains, Alfred Kroeber et Clyde Kluckhohn, trouvèrent 164 tentatives de définition de cette notion, ou de notions proches, dans les sciences sociales. Ceci souligne combien cette notion est élastique (Journet, 2002).

Le développement de cette notion est étroitement lié à celui des sciences sociales. (Journet, 2002) La notion est en effet nécessaire pour appréhender le genre humain dans sa diversité. Les sciences sociales, en effet, ne sont jamais complètement indépendantes des contextes intellectuels et linguistiques où elles évoluent. Pour comprendre cette notion en tant que concept scientifique, connaître son évolution historique est utile (Cuche, 2016). Le terme a recouvert un contenu variable au cours du temps, et a également servi à critiquer les théories raciales et la théorie de l'évolutionnisme (Journet, 2002). Le terme de culture est employé aujourd'hui dans des champs bien différents des sciences sociales (par exemple, quand on parle d'une culture microbienne, de la culture physique...), et nous ne nous attarderons que sur les éléments ayant contribué au développement du terme en lien avec ce travail, tel qu'utilisé dans les sciences sociales.

Le sens moderne du mot semble être apparu dans la langue française au XVIII^e siècle, celui des Lumières, avant d'être emprunté par d'autres langues (anglais, allemand). Le mot provient du latin *cultura* pour désigner les soins des champs et du bétail. Il est apparu au XIII^e siècle, pour désigner une parcelle de terre cultivée. Le sens change au début du XVI^e siècle pour devenir l'action de cultiver la terre. Au milieu du XVI^e siècle apparaît le sens figuré, à savoir le fait de travailler au développement d'une faculté dans une certaine discipline. Ce sens reste cependant peu courant jusqu'à la fin du XVII^e siècle, puis commence à s'imposer au XVIII^e siècle, où il entre dans le Dictionnaire de l'Académie française. Il est alors en général

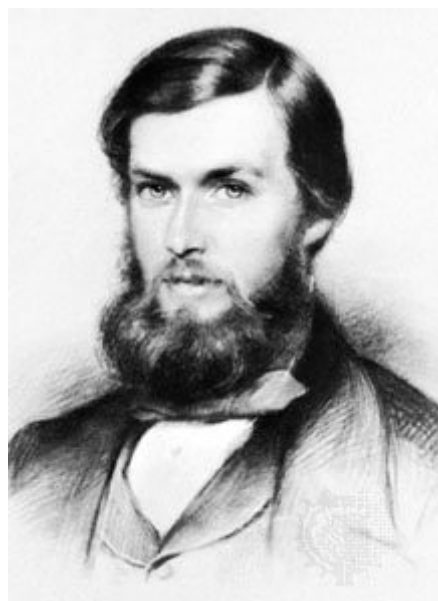
suivi d'un complément d'objet : culture des arts, des lettres, des sciences. Le terme se retrouve dans le vocabulaire des Lumières.

Progressivement, les compléments disparaissent et le mot « culture » est employé seul. Il perd le sens d'action. Il qualifie désormais l'état d'un esprit instruit, l'état d'un individu cultivé. Cet usage entre dans le Dictionnaire de l'Académie à la fin du siècle, où on parle aussi, au contraire, d' « esprit naturel et sans culture », opposition fondamentale pour les Lumières puisque la culture est pour eux ce qui distingue l'espèce humaine des autres êtres vivants, l'associant au progrès, à l'éducation, à la raison. Le mot est utilisé au singulier, reflétant l'universalisme au-delà des distinctions de peuples ou de classes. Le terme est alors proche de « civilisation », bien qu'ils ne soient pas équivalents. « Civilisation » se rapporte davantage au progrès collectif, « culture » au progrès individuel.

A partir du XIXe siècle, en Allemagne, la notion de « Kultur » va devenir un moyen de se revendiquer comme une nation particulière, avec ses différences, s'opposant à « civilisation », notion française universaliste (Cuhe, 2016).

C'est à Edward Burnett Tylor (1832-1917) (figure 1), anthropologue britannique, que l'on doit la première définition du concept ethnologique de culture (Cuhe, 2016), donnée en 1871 : « la totalité des connaissances, des croyances, des arts, des valeurs, lois, coutumes et de toutes les capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». Par l'utilisation du mot « acquises », il rejette ainsi les théories raciales selon lesquelles les mœurs et coutumes d'une influence biologique (constitution physique, architecture cérébrale). Il est cependant, en tant qu'évolutionniste, convaincu que la diversité des cultures représente les différents stades de progression vers la civilisation moderne, théorie remise en cause en 1896 par Franz Boas, spécialiste des sociétés amérindiennes, qui considère que chaque culture a un destin propre et qu'on ne peut donc pas les placer sur une échelle de civilisation (Journet, 2002).

Figure 1 : portrait d'Edward Burnett Tylor en 1860 par George Bonavia (Brian Vincent Street, 2019)



1.a.b. Les notions d'interculturel et de communication interculturelle

Tout comme la notion de culture, la notion d'interculturel est problématique, bien qu'elle ne soit pas historiquement nouvelle, puisque les interactions entre individus issus d'espaces différents ont toujours eu lieu.

Le terme « interculturel » est issu des sciences de la communication américaines. Il est souvent attribué à Edward T. Hall (figure 2), anthropologue américain, qui avait été chargé, après la seconde guerre mondiale, de former les diplomates américains à rencontrer d'autres cultures sans générer de conflits dont le monde entier venait de faire l'expérience (Journet, 2002).

Ce n'est pas un domaine en soi, mais une thématique concernant des champs très divers.

Figure 2 : Edward T. Hall en 1966, auteur inconnu (Wikipédia, 2019)



1.b. La notion de compétence interculturelle

Dans le cadre d'une communication avec un individu d'une autre culture, au cours d'une expérience à l'étranger ou d'un échange avec un étranger en France, une compétence interculturelle semble requise pour réussir ces interactions, et ainsi empêcher que le sens du message soit modifié à cause des codes culturels de chaque protagoniste. Le concept de "compétence interculturelle", né dans le domaine de l'anthropologie avec les travaux de Hall, a ensuite gagné d'autres domaines : sciences de la communication et de l'éducation, psychologie, sciences de gestion (Bartel-Radic, 2009).

La compétence interculturelle est l'objet d'un grand intérêt dans les affaires internationales, considérée comme une condition nécessaire d'action et de développement à l'international, quoiqu'elle ne soit pas suffisante (d'autres connaissances sont requises telles que les connaissances linguistiques, la connaissance de systèmes socio-politiques...).

Malgré le vif intérêt pour la notion, la définition ne fait toujours pas consensus. Les données de la littérature montrent surtout des approches pour tenter de préciser la

notion sans en donner une délimitation claire.

Réduire cette notion à une adaptation à une autre culture est trop simpliste ; il s'agit de combiner la compréhension de l'autre culture et la cohérence avec sa propre culture. La compétence interculturelle comporte de nombreuses dimensions, mais celles les plus mises en avant sont les dimensions cognitive, comportementale et affective.

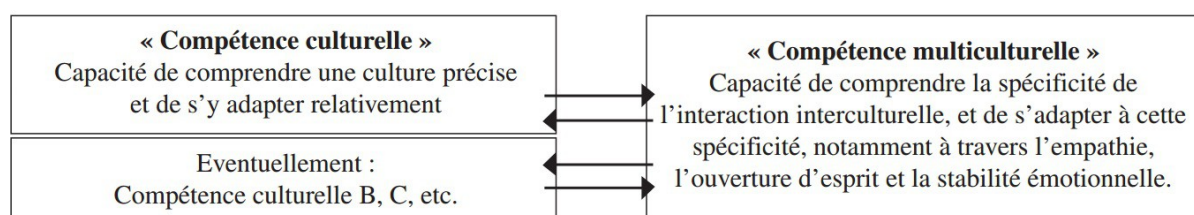
La dimension cognitive correspond au fait que cette compétence est une connaissance. La dimension comportementale fait supposer que la compétence interculturelle fait intervenir certains traits de personnalité. Il semble que l'empathie, l'ouverture d'esprit, la stabilité émotionnelle soient des traits favorisant le succès dans la communication interculturelle. Enfin, la dimension affective correspond au fait que motivation et respect de l'autre culture sont nécessaires ; par exemple, être bien adapté à une culture mais la considérer inférieure ne relève pas de la compétence interculturelle. Quelle que soit l'approche choisie, on peut faire ressortir deux étapes de l'acquisition de la compétence :

- prendre conscience et comprendre les spécificités d'une interaction interculturelle pouvant constituer des obstacles au bon déroulement de celle-ci, et à la bonne compréhension du message souhaitant être véhiculé ;
- adapter son comportement au contexte de la communication interculturelle sur la base des connaissances de ces spécificités.

Il semble ressortir deux aspects de la compétence interculturelle (figure 3) :

- la compétence « multiculturelle » ou compétence culturelle « générale » à savoir comprendre la spécificité de l'interaction interculturelle ; ceci implique de pouvoir s'adapter à des environnements différents. On ne considère pas une culture précise.
- la compétence « culturelle » ou compétence culturelle « spécifique », à savoir comprendre une culture précise et s'y adapter.

Figure 3 : les deux composantes de la compétence interculturelle (Bartel-Radic, 2009)



La plupart des auteurs mélangent ces deux composantes. Maîtriser l'une serait une aide à la maîtrise de l'autre : en connaissant une ou plusieurs cultures étrangères, la compétence multiculturelle pourrait être atteinte et inversement, la compétence multiculturelle faciliterait l'adaptation à une culture encore inconnue (Bartel-Radic, 2009).

La compétence interculturelle est encore aujourd'hui difficile à évaluer ; on tend à se fier à l'expérience internationale, qui elle est aisément mesurable. En général, on considère l'expérience internationale comme le fait d'avoir séjourné à l'étranger.

Mais le lien entre expérience internationale et compétence interculturelle est mal connu : faut-il avoir voyagé, vécu à l'étranger, suffit-il de vivre des expériences interculturelles dans son propre pays (Bartel-Radic, 2014) ?

Dans la suite de cette première partie, nous nous intéresserons dans un premier temps aux barrières dans la compétence culturelle, applicables à toute interaction interculturelle. Ceci correspondrait à la première composante de la compétence interculturelle, abordée ci-dessus. Puis, nous nous consacrerons aux différents aspects relatifs à la profession vétérinaire et à l'animal au Canada, qui nous semblent intéressants pour montrer aux vétérinaires français à quoi s'attendre, à prévoir les difficultés, lorsqu'ils partent faire carrière au Canada, ou bien quand ils reçoivent des Canadiens en France. Ceci correspondrait à la seconde composante de la compétence interculturelle, où on s'intéresse au contexte canadien spécifiquement.

1.c. Les barrières dans la communication interculturelle

Les barrières détaillées ici sont d'abord celles liées au processus même de la communication, puis celles liées aux émotions éventuellement suscitées par la présence d'un étranger, déjà présentes avant l'échange interculturel.

1.c.a. Barrières liées au processus de communication

1.c.a.a. Présomptions de similitudes et de différences

A partir de similitudes ou de différences présumées sur la communication dans une culture donnée, le locuteur va partir du principe que ces similitudes et différences seront retrouvées lors de notre propre échange avec un interlocuteur issu de cette culture.

1.c.a.b. Langue

Un niveau minimal de maîtrise de la langue est évidemment nécessaire. La langue le reflet d'une culture, correspondant à un mode de pensée et de représentations particulier. Il n'y a souvent pas de correspondance exacte entre les mots de diverses langues.

Au-delà du simple sens des mots, la langue est révélatrice d'attitudes et de comportements. Elle comporte aussi des connotations et des implicites, à l'origine d'une complicité parmi ses utilisateurs et d'une exclusion des étrangers, qui ne savent pas interpréter ces connotations et ces implicites. (Collès, 2007)

1.c.a.c. Fausse interprétation des messages verbaux et non verbaux

Afin d'évaluer le poids de l'aspect non verbal dans la communication, une

expérience transculturelle menée par Barrier et ses collaborateurs a consisté à montrer à des observateurs des images télévisées muettes de locuteurs américains, français et allemands, en ayant pris soin de ne pas les prévenir que les personnages étaient des étrangers. Les résultats observés étaient des réactions émotionnelles négatives, émises lors de l'apparition des images, confirmées par des jugements péjoratifs sur une échelle sémantique. Parmi les éléments jugés déplaisants par les téléspectateurs, figuraient par exemple les mouvements de la tête et la fixité du regard. Il en a été conclu que les personnages télévisés déplaisaient aux spectateurs par une attitude différente de la leur, liée au fait qu'ils étaient étrangers. Les préjugés naissent donc à un niveau infra-conscient, en fonction des aspects atypiques ressentis véhiculés par les sujets : physionomie inhabituelle, styles de présence corporelle.(Barrier, 2017) Cette expérience montre à quel point l'aspect non verbal pèse dans notre jugement, sans même nous en rendre compte.

Les messages non verbaux sont sujets à une forte variation interculturelle, car leur assemblage, leur compréhension et leur interprétation sont dépendants de la culture.^{vii} Les variations de la distance interpersonnelle et de la durée du regard sur autrui ne sont pas codifiées de la même manière d'une culture à l'autre, tout comme les styles d'interactions, la durée des pauses, la manière d'être assis, l'affichage d'un sourire, etc.

Par exemple, la durée de la poignée de main est implicitement codifiée et, selon les cultures, son action prolongée est vécue comme une manifestation chaleureuse ou, au contraire, comme une intrusion dans l'espace personnel d'autrui. Ces différences de modalités corporelles que nous émettons inconsciemment peuvent expliquer des sentiments de discordance.(Barrier, 2017)

En tant que destinataire, le geste n'est pas un signe invisible, mais reste faiblement perçu par rapport aux expressions faciales. Nous serions incapables de relater après une conversation les gestes de notre interlocuteur. La réception des gestes d'autrui se fait de manière vraisemblablement subliminale.(Barrier, 2017)

Un exemple concret, dans le cadre de notre travail, est le fait que les canadiens ne maintiennent pas un contact visuel constant. Ils considèrent toutefois comme un signe de malhonnêteté ou d'insécurité le fait qu'une personne refuse ou refrène un contact visuel. L'un des gestes à éviter est de bouger son index de gauche à droite car il est habituellement utilisé avec les enfants pour leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas faire ceci ou cela.(Gouvernement du Canada, 2018)

Les messages verbaux sont également soumis à interprétation. Par exemple, débiter un échange par une anecdote ou une plaisanterie, dans un contexte universitaire, représente un choix culturel, d'influence anglophone. L'objectif est alors de capter l'attention de l'auditoire, et de détendre l'atmosphère. Cette approche ne serait cependant pas perçue si positivement en France en contexte universitaire.(Narcy-Combes, 2009)

1.c.a.d. Présence du stress

La présence ou non d'inquiétude et d'anxiété contribuent à influencer l'efficacité de la communication. Pour une efficacité maximale, l'environnement idéal de la communication interculturelle devrait être celui de l'égalité, de la paix et de la sécurité. Mais, dans la réalité, il peut y avoir un état d'urgence, c'est-à-dire l'existence d'une pression et de dangers extérieurs, ou d'un état psychologique anxieux.

L'anxiété de la communication interculturelle se manifeste par l'anxiété de voir bouleversée son identité culturelle, résultat de la relation déséquilibrée entre l'environnement culturel et les individus. Le sentiment d'appartenance à une culture

donne un sentiment de sécurité. Le changement de mode de vie, par exemple lors de l'immigration, oblige à reconsidérer les relations entre soi et l'environnement, afin d'atteindre un équilibre et de rétablir le sentiment de sécurité.(Bo, 2006)

1.c.b. Barrières liées aux émotions négatives

1.c.b.a. Stéréotypes

Les stéréotypes apparaissent du fait de la catégorisation des éléments de l'environnement, qui est une tendance naturelle, un mécanisme inévitable de la perception humaine. En même temps que nous catégorisons les autres, nous leur attribuons des caractéristiques. Nous supposons implicitement que tous ceux de la même catégorie présentent ces caractéristiques, les stéréotypes. Ils peuvent être positifs, comme lorsque l'on dit que les québécois sont chaleureux et hospitaliers. D'autres peuvent être négatifs. On peut distinguer les auto-stéréotypes, qui s'appliquent à notre propre groupe social, des hétéro-stéréotypes s'appliquant à un autre groupe social. (Shan, 2004)

1.c.b.b. Préjugés

Le préjugé est un jugement irrationnel sur une autre culture, sans avoir obtenu l'information exacte et complète. L'attitude niant l'autre culture se forme ainsi.(Shan, 2004)

1.c.b.c. Ethnocentrisme

Ce terme a été inventé par le sociologue américain William G. Sumner. Il définit l'ethnocentrisme comme une vision selon laquelle notre propre groupe est le centre de toutes choses, tous les autres groupes étant mesurés et évalués par rapport à lui. Chaque groupe considère ses propres coutumes comme les seules bonnes et considère avec dédain les coutumes des autres groupes.(Cuche, 2016).

1.c.b.d. Discrimination

La discrimination est l'action résultant du préjugé, de l'attitude niant une autre culture. C'est une manière de traiter un individu injustement en termes de nation, de sexe, d'âge et de profession.(Shan, 2004)

1.c.b.e. Xénophobie et racisme

La xénophobie est le sentiment de peur face à des étrangers.
Le racisme est un phénomène tendant à classer les humains en groupe selon des attributs biologiques ou génétiques. Les considérations physiques sont souvent utilisées dans les discours, mais même les dispositions intellectuelles, psychologiques ou spirituelles sont considérées comme déterminées par un

patrimoine biologique ou génétique, transmis d'une génération à l'autre.(Ketari, 2016)

Il en existe différentes formes :

-l'intolérance individuelle,

-le racisme institutionnel, est un phénomène conduisant à un désavantage des personnes issues des minorités, malgré une législation promouvant l'égalité. Cela consiste, par exemple, en la non reconnaissance des diplômes et des expériences de travail.(Osler et Starkey, 2010)

2. La communication entre le client et le vétérinaire clinicien en contexte interculturel : les écueils possibles

La visite chez le vétérinaire est un moment de communication particulier, dans lequel on peut retrouver les difficultés citées précédemment, comme dans n'importe quelle interaction en contexte interculturel. Le stress peut être très présent, notamment en cas d'urgence, d'annonce de nouvelles sombres, de tarifs jugés excessifs, etc.

Les spécificités que l'on peut rencontrer autour du déroulement de la consultation, du recours aux examens complémentaires, à la présentation des structures vétérinaires, etc. peuvent générer des blocages chez le praticien ou le propriétaire. Il convient d'avoir conscience que beaucoup de choses peuvent être source de ces blocages.

2.a. Présentation du vétérinaire et de la clinique

On peut se demander s'il existe des différences entre l'organisation des structures des deux pays. Les types de structures vétérinaires existant au Canada seront abordés dans la suite de cette partie. La disposition des lieux, l'aménagement peut varier : existence ou non de salles d'attente distinctes dédiées aux différentes espèces, couleurs, affiches, emplacement des croquettes et antiparasitaires en vente libre... La tenue de travail peut être différente : par exemple, la couleur, le type de vêtement (casaque ou bien tenue intégrale avec casaque et pantalon...).

De la même manière, on peut imaginer qu'il existe des différences concernant le vétérinaire rural ou équin, dans la tenue, le type de véhicule, le rôle du vétérinaire dans la contention des animaux, etc.

2.b. Interactions avec l'animal et son propriétaire

On porte attention à comment établir le premier contact : si on dit le nom de l'animal et/ou le nom du propriétaire, si on se serre la main, si on laisse passer ou non le propriétaire devant nous pour entrer dans la salle. La porte de la salle de

consultation peut être laissée ou non ouverte. Selon les cas, les propriétaires attendront une attitude paternaliste de la part du vétérinaire, en leur laissant une grande part dans la prise de décision, ou bien ils voudront toute la liberté pour prendre des décisions importantes.

Si la communication est difficile, il peut être judicieux de parler de l'animal pour tenter de relancer la conversation.

Concernant la conversation, il est important de prendre garde à d'éventuelles incompréhensions, qui peuvent finalement diminuer la qualité des soins. Nous avons conscience en effet de l'importance des commémoratifs et de l'anamnèse dans la prise en charge.

2.c. Déroulé de la consultation

Etant habitués à un protocole précis sur l'ordre des étapes de la consultation, on peut remettre en question ce protocole en contexte interculturel. On peut se demander si l'examen clinique a lieu par terre ou sur une table. Les gestes pratiqués pour l'examen clinique peuvent être différents. Certaines pratiques en France peuvent être absents dans un autre pays et même choquer le propriétaire. Aux États-Unis par exemple, la prise de la température rectale est mal perçue par les propriétaires.

Les moyens de contention peuvent varier, la contention peut être réalisée en présence ou non du propriétaire, sur la table ou par terre, etc.

2.d. Recours aux examens complémentaires et à l'hospitalisation

La réalisation des examens complémentaires représente souvent un coût non négligeable. En France, c'est une problématique fréquemment rencontrée par le vétérinaire. Il est conditionné par le recours aux assurances pour les animaux.

Dans certains pays, le recours aux examens complémentaires est beaucoup plus répandu, comme aux États-Unis et en Angleterre.

Si l'on doit hospitaliser un animal, on a conscience qu'il y a peut-être des différences de modalités, et si les propriétaires en ont des attentes différentes : par exemple, sur la fréquence des visites, sur le confort apporté à l'animal, sur la surveillance ou non pendant les nuits.

3. Le cadre historique et socio-culturel canadien

3.a. Le Canada, un pays multiculturel

La société canadienne est marquée, depuis ses débuts, par une forte opposition,

hérité de l'histoire coloniale et du rapport de force entre les puissances ayant déterminé l'établissement successif des populations depuis le XVIIIe siècle. Toute l'organisation sociale a été structurée par la coexistence de groupes distincts, issus de la double colonisation française et britannique, des minorités canadiennes et des flux migratoires.(Bertheleu, 2001) Avant que les Européens commencent à explorer le littoral septentrional de l'Amérique, le territoire canadien était déjà habité par environ 300 000 autochtones, répartis en plus d'une centaine de nations, rattachées à l'une des 12 grandes familles linguistiques. Ils présentaient une culture et un mode de vie propres, en lien avec l'environnement dans lequel ils étaient établis.(Linteau, 2014)

La politique du multiculturalisme a été mise en place en 1971, en réponse à la menace séparatiste représentée par le Québec et aux revendications des personnes issues de l'immigration, ayant le sentiment d'être exclus de la construction nationale. Cette politique porte le message que chaque culture a sa place et représente une richesse pour le pays. Il est donc différent de l'assimilationnisme français. En 1982 soit onze ans après son adoption, cette politique a été incorporée à la Constitution, avant de faire l'objet de la loi du multiculturalisme canadien en 1988.(Bertheleu, 2001)

3.b. Les langues au Canada

Le Canada est un pays officiellement bilingue anglais-français. Si, par son statut de pays multiculturel, les langues utilisées, dans la sphère privée ou dans la communauté, ont un rôle et un statut uniques au monde. En effet, des langues autres que le français et l'anglais ne sont pas, dans ce contexte, des langues officielles, et elles ne sont pas non plus des langues étrangères. Le Canadien d'origine italienne, ukrainienne ou autre doit pouvoir considérer sa langue comme une langue canadienne.(Redonnet, 1996)

Au plan provincial, l'anglais est la seule langue officielle de huit des dix provinces et des 3 territoires formant le Nord du pays (figure 4). Le Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue et le Québec a adopté le français comme seule langue officielle. Dans cette province le français est donc la langue officielle du travail, de l'administration publique, du monde des affaires et de l'affichage.

Figure 4 : carte politique montrant les dix provinces et les deux territoires du Canada, d'après l'Atlas du Canada mis à disposition par le gouvernement canadien



On parle de l' "anglais seconde langue" dans la province officiellement francophone et du "français seconde langue" dans les provinces officiellement anglophones, plutôt que de les appeler des "langues étrangères".

Pour les anglophones canadiens hors du Québec, le français n'est pas une langue vitale, puisqu'on peut s'en sortir avec l'anglais seul partout au Canada, l'inverse étant impossible. La connaissance du français est vue comme un atout humain et professionnel, dont témoigne la popularité des cours d'immersion auprès de la communauté anglophone. Il existe de pareils cours auprès de la communauté francophone pour apprendre l'anglais. (Corinne Cordier-Gauthier, 1995)

3.c. Histoire et organisation de la profession

3.c.a. Histoire de la profession vétérinaire au Canada

Le bétail s'est développé dès les premières installations au Canada (Acadie et Québec) et servait à distinguer les Canadiens de leurs ancêtres européens. Durant le régime français, les Canadiens possédaient de nombreux chevaux car cet animal symbole de fierté et de distinction leur permettait de se démarquer de l'univers paysan de l'Ancien Monde. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les autorités françaises ne comprenaient pas pourquoi les Canadiens préféraient avoir des chevaux plutôt que

des animaux de rente (bovins, porcins) qui étaient de meilleures sources nutritionnelles, notamment en hiver où il était difficile de maintenir en état des animaux. Comme les Britanniques après eux, les Français ne concevaient pas que le Canada soit différent de l'Europe, avec son abondance porteuse d'une nouvelle économie et de nouvelles perspectives.

La médecine humaine a été institutionnalisée et professionnalisée bien avant la médecine vétérinaire. Au Moyen-Âge, les facultés de médecine étaient populaires en Europe. Au Canada, cependant, il n'y avait que quatre médecins avant 1760, au côté des nombreux chirurgiens-barbiers, qui possédaient des compétences pour réaliser des saignées.

L'institutionnalisation de la profession vétérinaire a pris naissance en France au XVIIIe siècle, avant de s'étendre en Europe. La médecine vétérinaire s'est développée en relation intime avec l'agriculture. Elle était à la base orientée vers les chevaux. Elle a englobé les animaux de la ferme à partir du XXe siècle. Ce n'est que vers la moitié du XXe siècle que la médecine vétérinaire a commencé à développer une grande expertise pour une large variété d'animaux domestiques et exotiques.

Les premières écoles vétérinaires en France ont ouvert leurs portes en 1761 et 1764 (Lyon et Alfort) mais aucun diplômé de ces écoles n'est probablement venu au Canada, du fait de l'arrêt de l'immigration française après la conquête britannique en 1760. Les premiers vétérinaires connus à exercer au Canada étaient anglais, diplômés d'Edinburg Veterinary College, école créée suite au transfert de la médecine vétérinaire en Angleterre depuis la France. Ces diplômés, avant 1861, étaient cependant beaucoup moins nombreux que les maréchaux-ferrants, qui eux n'avaient aucune formation dans l'art vétérinaire. C'est ce manque de personnes compétentes, qui incita à commencer des cours publics à propos de l'agriculture et de la médecine vétérinaire à Toronto. En 1861, Andrew Smith, récemment diplômé d'Edinburgh Veterinary College, commença les premiers enseignements à Toronto, qui constituèrent la base du cursus de l'actuel Ontario Veterinary College. Les premiers vétérinaires canadiens y ont été diplômés en 1866. En 1908, le gouvernement de l'Ontario a pris en charge la gestion de l'école. Celle-ci a été relocalisée à Guelph en 1922. Les premiers cours en français ne datent que de 1876, à l'école vétérinaire de Montréal ouverte en 1866, la formation n'étant jusqu'à cette date dispensée qu'en anglais. Ils ont été dispensés par Duncan McEachran, considéré donc comme le fondateur de la formation vétérinaire francophone.

La médecine vétérinaire au Canada s'est donc développée avec des frontières provinciales fortes et a longtemps été caractérisée par un provincialisme étriqué. Une des causes est la difficulté de communication entre les provinces du fait des transports longs et chers. Même après l'achèvement du Canadian Pacific Railway en 1885, reliant les régions du Canada d'un océan à l'autre, il fallait 3 semaines pour traverser le pays. De plus, suite à la création des associations provinciales, les vétérinaires ne voyaient pas ce qu'une organisation nationale leur apporterait de plus. (Barker et Crowley, 1989)

3.c.b. Les écoles vétérinaires

Il y a cinq écoles vétérinaires au Canada (ACMV, date inconnue). Elles accueillent entre 400 et 500 étudiants dans l'ensemble du cursus. Ce sont, de la plus ancienne à la plus récente :

-Ontario Veterinary College à Guelph (Ontario), fondé en 1862 à Toronto et relocalisé à Guelph en 1922, première école à dispenser des cours de médecine vétérinaire, comme nous l'avons évoqué dans la partie sur l'histoire de la profession.

- la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe à Montréal (Québec), fondée en 1886, relocalisée à Saint-Hyacinthe en 1947, seule faculté de médecine vétérinaire francophone en Amérique.
- Western College of Veterinary medicine à Saskatoon (Saskatchewan) créée en 1963.
- Atlantic Veterinary College à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) fondée en 1986.
- University of Calgary (Alberta) fondée en 2005.

3.c.c. Le déroulement des études

Les études vétérinaires se déroulent sur cinq ans. En première et deuxième années, les étudiants sont formés en sciences fondamentales et appliquées. La troisième année est le début des cours de médecine avec l'abord de l'examen clinique, des méthodes diagnostiques et des traitements des affections communes à plusieurs espèces, l'anesthésie et la chirurgie sont également traitées. (Saulnier, 2010)

En quatrième année, les étudiants choisissent une orientation. Les orientations possibles sont : pratique des animaux de compagnie, pratique des animaux de la ferme, pratique mixte, pratique industrielle, pratique équine ou domaines autres que la pratique (sciences biomédicales, animaux de laboratoire, faune, zoo, médecine réglementée, aquaculture).

La cinquième année est réservée aux stages, à la Faculté ou dans des établissements vétérinaires (OMVQ, date inconnue).

Le cursus détaillé peut être consulté sur le site Internet des écoles vétérinaires.

Pour pouvoir exercer, les étudiants doivent réussir le NAVLE (North American Veterinary Licensing Examination), constitué de 360 questions à choix multiples portant sur l'ensemble du programme d'enseignement.

Des cours optionnels sont choisis par les étudiants à partir de la 2^e année, en fonction des domaines qu'ils souhaitent approfondir. Les crédits optionnels représentent une part des crédits totaux de plus en plus importante avec l'avancée dans le cursus.

Il est possible ensuite de se spécialiser, dans l'une des spécialités reconnues par l'organisme provincial/territorial.

3.c.d. Permis d'exercer pour les vétérinaires formés dans les écoles canadiennes

Le permis d'exercer relève de l'autorité provinciale des médecins vétérinaires ou d'un organisme de réglementation distinct habilité par une loi provinciale. Bien que les exigences générales relatives à l'exercice soient semblables, les provinces possèdent toutes leurs propres critères spécifiques, qu'il convient de consulter sur leurs sites Internet respectifs. (ACMV, date inconnue) Par exemple, le Québec exige la maîtrise de la langue française pour pratiquer toute profession réglementée, soit en fournissant une preuve de cette maîtrise (réussite d'examen, suivi de cours en français...), soit en réussissant l'examen de français de l'Office québécois de la langue française. Il fait également passer un examen sur la Loi et les règlements spécifiques de la province du Québec. Ce permis d'exercice est valable uniquement dans la province concernée. En cas de souhait d'exercer dans une autre province, il faut faire une demande à l'organisme provincial en question. Le permis d'exercer de la province d'exercice initiale peut être conservé. (OMVQ, 2019)

3.c.e. Les différentes organisations encadrant la profession

3.c.e.a. Au niveau national : l'ACMV (Association Canadienne des Médecins Vétérinaires)

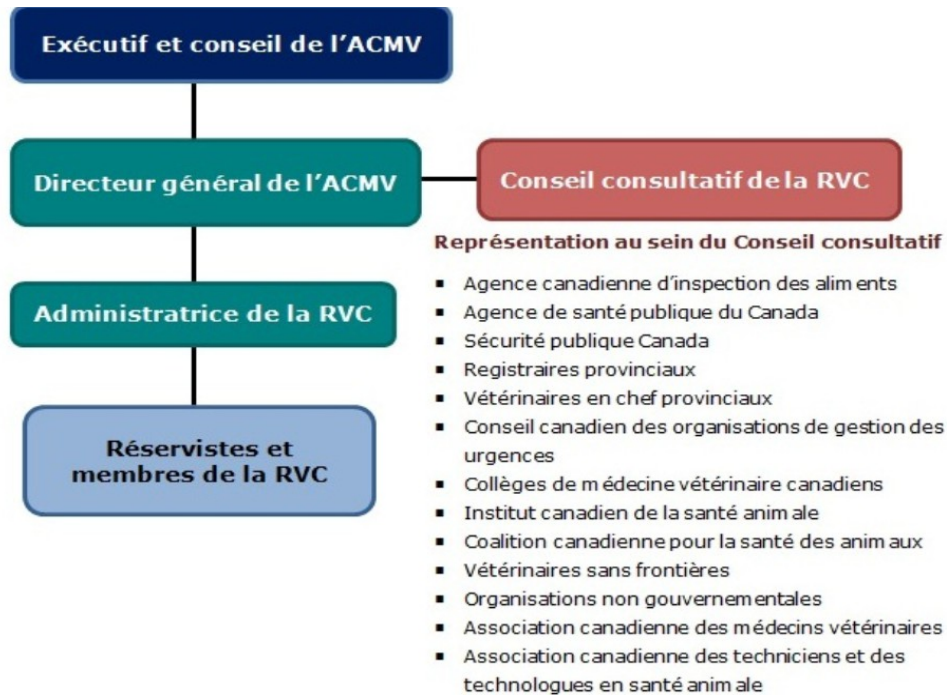
L'ACMV ou CVMA (Canadian Veterinary Medical Association) représente la voix de la profession vétérinaire canadienne au niveau national et international, dont elle assure le leadership et la défense des intérêts. Elle est également impliquée dans la défense du bien-être animal. Ce n'est pas un organisme de réglementation. L'ACMV publie régulièrement sur son site Internet des énoncés de position, notamment sur le bien-être animal, qui ne peuvent faire office de réglementation, mais qui pourraient être pris en compte par les organismes provinciaux lors de la modification de leurs règlements.

La Réserve Vétérinaire Canadienne, fondée en novembre 2006, a pour mission de porter assistance aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux lors des interventions en cas d'urgence à grande échelle au Canada touchant un grand nombre d'animaux. Elle concerne le bétail, les animaux de compagnie et la faune sauvage. Il s'agit d'une initiative conjointe de l'ACMV et de l'ACIA (Agence Canadienne d'Inspection des Aliments). L'idée était de créer une réserve vétérinaire comparable à ce qui existait déjà aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, pour faire face à l'émergence de maladies animales à grande échelle et de catastrophes naturelles ou créées par l'homme touchant la santé et le bien-être des animaux. Ce projet a été incité par la propagation rapide de l'influenza aviaire dans le monde en 2004 et l'ouragan Katrina en 2005. Tandis que l'ACIA dirige l'intervention lors de maladie animale ou de catastrophe naturelle, la RVC fournit des ressources vétérinaires d'appoint à l'ACIA, lorsque l'ampleur de la situation dépasse ses capacités d'intervention. Seuls les vétérinaires peuvent devenir membres de la RVC (ACMV, date inconnue).

Le Conseil consultatif est constitué de représentants d'intervenants dans les domaines de la santé et du bien-être animal au Canada (figure 5).

Une formation en ligne a été inaugurée en 2011.

Figure 5 : organigramme de l'ACMV(ACMV, date inconnue)



3.c.e.b. Au niveau provincial : Les organismes de réglementation provinciaux

Il y a 12 organismes présents dans l'ensemble des provinces et territoires (ACMV, date inconnue) (tableau 1). Chaque organisme dispose de ses propres lois et règlements encadrant l'exercice professionnel. Ils assurent la défense des propriétaires, jouant alors un rôle similaire à celui de l'Ordre des vétérinaires en France.

Tableau 1 : organismes de réglementation vétérinaire du Canada par province et territoire(ACMV, date inconnue)

Alberta	Alberta Veterinary Medical Association (ABVMA)
Colombie Britannique	College of Veterinarians of British Columbia (CVBC)
Ontario	College of Veterinarians of Ontario (CVO)
Manitoba	Manitoba Veterinary Medical Association (MVMA)
Nouveau Brunswick	New Brunswick Veterinary Medical Association (NBVMA)
Terre-Neuve et Labrador	Newfoundland and Labrador College of Veterinarians (NLVETCOLLEGE)
Territoires du Nord-Ouest	Département de la santé et des services sociaux
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Veterinary Medical Association (NSVMA)
Nunavut	Département de la santé et des services sociaux
Québec	Ordre des Médecins Vétérinaires du Québec (OMVQ)
Île du Prince Édouard	Prince Edward Island Veterinary Medical Association (PEIVMA)
Saskatchewan	Saskatchewan Veterinary Medical Association (SVMA)

3.c.e.c. Les associations

Il existe de nombreuses associations vétérinaires, nationales ou provinciales/territoriales, consacrées à une pratique avec une certaine catégorie d'animaux, à une spécialité ou à un domaine autre que la pratique (Association of Avian Veterinarians, Association des médecins vétérinaires en santé publique du Québec, Association des vétérinaires acupuncteurs du Canada...).(ACMV, date inconnue)

3.d. Répartition des vétérinaires et types de structures

3.d.a. Techniciens/technologues vétérinaires agréés aux côtés des praticiens dans les structures vétérinaires

Il existe au Canada un métier de la santé animale dont l'équivalent ne se trouve pas en France : le technicien/technologue vétérinaire agréé (registered veterinary technician/technologist). Les termes de technicien ou de technologue sont interchangeables, l'usage de l'un ou de l'autre terme dépend de la province ou du

territoire où on exerce (technologue dans les régions de l'ouest, technicien dans les régions de l'est). L'obtention de ce titre nécessite d'avoir suivi une formation professionnelle de deux ou trois ans dans un collège et réussi l'Examen national des techniciens en santé animale, afin d'obtenir un diplôme de TSA /TV/RVT. Ces diplômés peuvent être employés dans des pratiques vétérinaires privés, des parcs zoologiques, des centres de réadaptation de la faune, au gouvernement, dans des laboratoires de recherche, dans l'industrie. Dans la pratique clinique, il assiste un vétérinaire autorisé à exercer. Il possède davantage de compétences qu'un ASV en France. Il peut par exemple réaliser les actes suivants :

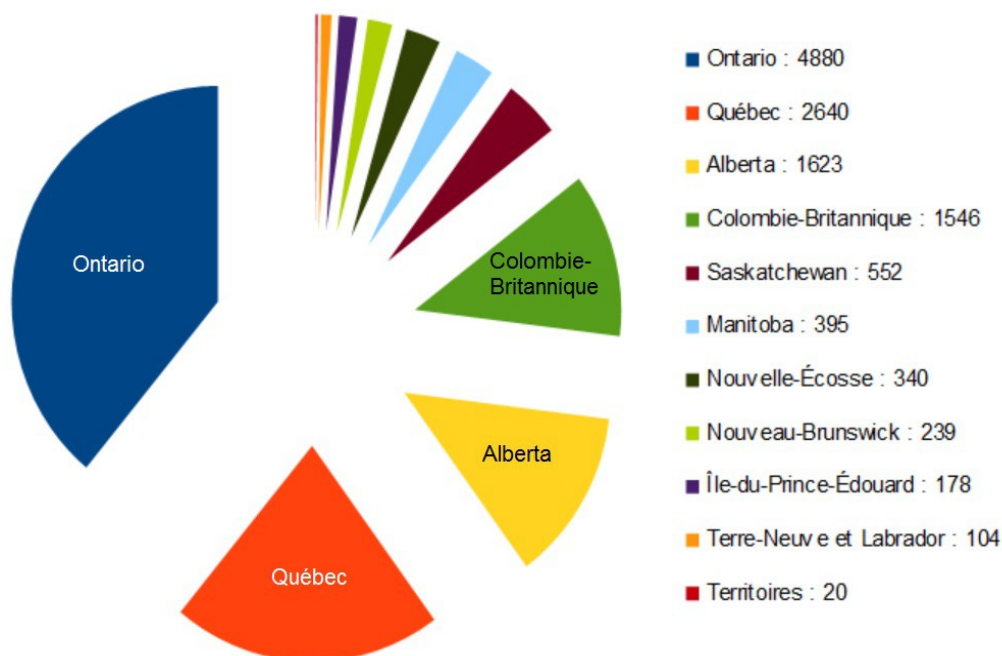
- réalisation et traitement des radiographies et échographies
- administration et distribution des médicaments et traitements prescrits par le vétérinaire ;
- administration et supervision de l'anesthésie ;
- tests de laboratoire ;
- soins d'urgence et premiers soins.(ACMV, date inconnue)

Tout comme pour les vétérinaires, la délivrance du permis d'exercer est une responsabilité provinciale.

3.d.b. Nombre et répartition des vétérinaires

D'après l'ACMV, il y avait approximativement 12 517 vétérinaires au Canada, dont 58 % de femmes et 40 % d'hommes (les 2 % restants étant de genre inconnu). Les provinces comptant le plus grand nombre de vétérinaires sont l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique (figure 6).

Figure 6 : répartition des vétérinaires par province et dans les territoires (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, Yukon) du Canada, d'après le site de l'ACMV



D'après l'atlas vétérinaire de la profession vétérinaire en France, en 2018, il y a avait 18 341 vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, dont 9 431 femmes et 8910 hommes. L'âge moyen est de 42,3 ans. Parmi eux, 51,5 % soignent les animaux de compagnie, 11 % les animaux de rente, 3,5 les équins. 18,8 % exercent en mixte

avec dominante animaux de compagnie, 10,2 % exercent en mixte à dominante animaux de rente, 2,1 % exercent en mixte avec dominante équins.

Au Québec, en 2018, 67 % des vétérinaires sont des hommes, et 33 % sont des femmes. La pratique des animaux de compagnie est majoritaire avec 57 % des vétérinaires, 13 % exercent avec les bovins et 7 % a une pratique mixte (animaux de compagnie et bovins). Les vétérinaires équins représentent 4 %, les vétérinaires porcins et aviaires 2,5 %. 7 % exercent en santé publique.(OMVQ, 2019)

La presse fait mention, comme en France, du manque de vétérinaires exerçant en rurale dans différentes régions du Canada, et qui risque de perdurer au vu du pourcentage majoritaire des étudiants vétérinaires à vouloir s'occuper des animaux de compagnie.(Codina, 2018)

3.d.c. Les structures vétérinaires

On trouve :

- des structures où sont possibles les consultations et l'hospitalisation à des fins diagnostiques, désignées par les bureaux au Québec. Aucune chirurgie n'est permise à l'exception de sutures cutanées mineures. L'anesthésie locale est la seule permise.

- les cliniques

- les hôpitaux

- les centres, devant comporter au moins quatre vétérinaires à temps plein, dont au moins un présent sur places lors des heures d'ouverture, et parmi eux, au moins un spécialiste en médecine interne, au moins un spécialiste en chirurgie, et au moins un spécialiste de chaque spécialité annoncée.

Les sociétés de protection des animaux peuvent comporter des cliniques spécifiquement en vue de la stérilisation, permanentes ou temporaires. (OMVQ, 2019)

On constate récemment une tendance à la "corporatisation" avec le développement de grands réseaux d'hôpitaux et cliniques vétérinaires. Par exemple, VCA Canada s'est développé à partir d'un petit groupe d'hôpitaux à Calgary et regroupe désormais plus de 100 hôpitaux répartis dans 5 provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Ontario, Québec) (VCA Canada, date inconnue). Un autre exemple est celui de VetStrategy, regroupant des cliniques et hôpitaux dans 9 provinces (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Saskatchewan).(VetStrategy, date inconnue)

Une enquête auprès des cliniques vétérinaires de l'Ouest canadien, réalisée en 2015, a mis en évidence que les structures comportant un vétérinaire sont majoritaires, bien que leur proportion ait diminué. D'après cette enquête, 36% des cliniques vétérinaires en animaux de compagnie comportaient un vétérinaire, contre 50% en 2006, et une évolution similaire a été observée pour les cliniques en animaux de production et les cliniques mixtes.(Murray D. Jelinski et Katrina K. Barth, 2015)

3.e. L'expatriation en tant que vétérinaire français vers le Canada

3.e.a. Statistiques

D'après une étude en ligne réalisée en 2012, pilotée par le CVE (Club vétérinaires et entreprises), 21% des vétérinaires français qui exerçaient à l'étranger se trouvaient en Amérique du Nord. Cette étude montrait aussi que les praticiens étaient minoritaires par rapport aux autres secteurs (5% des répondants) (Rakotonirina, 2013).

3.e.b. Les étapes de reconnaissance du diplôme d'une école vétérinaire étrangère

Pour exercer dans une des provinces canadiennes, il est nécessaire de se faire octroyer un Certificat de compétences délivré par l'ACMV, ainsi qu'un permis d'exercice par l'Ordre de la province concernée. Un dossier doit donc être envoyé à chacun de ces organismes. Les procédures sont lourdes car les écoles vétérinaires françaises ne sont pas agréées par l'AVMA-COE, sauf l'ENSV depuis 2013. Il faut s'inscrire aux 4 examens nationaux (donc valables quelle que soit la province choisie), auprès du Bureau national des examinateurs :

- l'examen de science de base et clinique (ESBC). C'est un examen théorique qui évalue les connaissances des sciences fondamentales de base en médecine vétérinaire (ex. : microbiologie, biochimie, physiologie, etc.), composé de 200 questions informatisées à choix multiples, d'une durée de 220 minutes. Cet examen doit être passé avant tous les autres, pour lesquels il n'y a pas d'ordre imposé.

- L'Examen nord-américain d'accréditation en médecine vétérinaire (NAVLE). C'est un examen informatisé composé de 360 questions à choix multiples survolant tous les domaines d'exercice de la médecine vétérinaire. Il évalue le bagage général des candidats dans les diverses disciplines scientifiques de la médecine vétérinaire. Répondre aux questions nécessite une journée complète. Le NAVLE a lieu deux fois par an, en décembre et en avril.

- L'Examen des compétences cliniques (ECC). C'est un examen pratique. Il évalue la capacité du candidat à résoudre et à traiter des problèmes médicaux, chirurgicaux et diagnostiques concrets en milieu clinique ou hospitalier. Au moins 4 jours sont nécessaires pour passer cet examen, qui prévoit également des traitements d'animaux vivants et l'exécution d'actes de routine en laboratoire. On ne peut se présenter à l'ECC que si on a réussi l'ESBC.

- L'Évaluation chirurgicale préliminaire (ECP). Il évalue les connaissances en chirurgie, avant d'entreprendre une manipulation directement sur un animal.

L'ensemble de ces examens doit être passé dans un délai de 7 ans suivant l'approbation du bureau national des examinateurs. Ce n'est qu'à l'issue de la réussite des ces examens que le candidat peut obtenir son Certificat de compétence.

Des informations concernant ces examens peuvent être consultées sur le site Internet de l'ACMV.

Il existe également d'autres examens propres à chaque province ou territoire, pour lesquels il est possible de s'informer sur le site Internet des organismes de réglementation. Au Québec par exemple, on exige également de réussir l'examen

sur la Loi et les règlements régissant la profession vétérinaire, d'une durée de 90 minutes et comprenant 42 questions à choix multiples et à développement. L'ensemble de ces procédures représente un coût non négligeable, donc une difficulté supplémentaire. Par exemple; au Québec, ils s'élève à plus de 11 000 dollars canadiens (soit plus de 7500 euros), sans compter la cotisation annuelle et la prime d'assurance responsabilité professionnelle demandées par l'Ordre (tableau 2). (OMVQ, 2019)

Tableau 2 : frais exigés pour obtenir le permis d'exercer au Québec en 2019-2020 (en dollars canadiens)(OMVQ, 2019)

Analyse du dossier et de l'équivalence de diplôme par l'Ordre	450 \$
Frais d'ouverture de dossier et inscription à l'examen du BNE	500 \$
ESBC	465 \$
ECP	1000 \$
ECC	7500 \$
NAVLE	1025 \$
Examen sur la Loi et les règlements + frais administratifs	225 \$
Inscription au tableau de l'OMVQ (cotisation annuelle + prime pour l'assurance responsabilité professionnelle)	Cotisation annuelle s'élevant à 993,23 \$ pour l'année 2019-2020, contribution de 29 \$ à l'Office des professions du Québec Prime d'assurance responsabilité professionnelle s'élevant à 226,72 \$ pour les petits animaux et 533,01 \$ pour les grands animaux

3.e.c. Le ressenti des vétérinaires français vis-à-vis de la reconnaissance du diplôme

La presse récente évoque régulièrement le malaise des vétérinaires français praticiens souhaitant travailler au Canada, vis-à-vis de la difficulté à faire reconnaître leur diplôme. De nombreux journaux évoquent le sujet.

En 2008, de nombreux accords signés entre Français et Québécois étaient censés permettre la reconnaissance mutuelle des diplômes et des compétences (Hirtzmann, 2016). Il s'avère aujourd'hui que le diplôme français n'est toujours pas reconnu et qu'il soit nécessaire de s'astreindre à toutes les contraintes évoquées

précédemment. A l'inverse, un vétérinaire québécois bénéficie automatiquement du même statut que tous les professionnels européens. Le diplôme français n'équivaut pas à une autorisation d'exercer au Canada.

Le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avance une différence de culture entre les ordres professionnels français et québécois, le diplôme français étant considéré comme un permis de travail, ce qui n'est pas le cas en Amérique du Nord (Rioux, 2016)

3.f. La place des animaux au Canada

3.f.a. Les animaux de compagnie

3.f.a.a. Nombre d'animaux de compagnie au Canada

D'après une enquête nationale réalisée par Kynetec, il y avait en 2018 au Canada 8,3 millions de chats, ce qui correspond à une stabilisation par rapport à 2016, et 8,2 millions de chiens, chiffre en augmentation par rapport à 2016 (7,6 millions). C'est la première fois que le nombre de chiens et de chats est aussi proche. 41 % des ménages ont au moins un chien, et 38% au moins un chat. (CAHI-ICSA, 2019)

L'écart entre chiens et chats est moins creusé qu'en France : 7,4 millions de chiens et 13,5 millions de chats en 2017. En 2016, 20,2 % des foyers possédaient au moins un chien, et 29,7 % au moins un chat. (Statista Research Department, 2019)

3.f.a.b. Les actes réalisés

L'autorisation ou non de certains actes dépend de la province ou du territoire où l'on se trouve, chacun(e) ayant son propre code de déontologie.

Citons le dégriffage (onyxectomie) des chats, autorisé au Canada, mais seulement dans certaines provinces. Il est par exemple interdit depuis le 15 mars 2018 en Nouvelle-Écosse si la procédure n'est pas jugée médicalement nécessaire (PINEDA, 2018). L'association provinciale des vétérinaires a statué que cette pratique était contraire à l'éthique de la profession. L'ACMV se déclare opposée à cette intervention depuis déjà de nombreuses années, à travers ses énoncés de position. En France, cette pratique est illégale depuis 2004 (Brunet-Vaudrin, 2015).

La stérilisation de tout chien ou tout chat âgé de plus de 6 mois est devenue obligatoire dans certaines villes du fait de la surpopulation (par exemple à Laval, depuis le 1er janvier 2018), sauf exception justifiée par présentation d'une preuve écrite, par exemple si l'animal est utilisé pour la reproduction (Ville de Laval, date inconnue).

3.f.a.c. Les assurances pour animaux de compagnie

NAPHIA (North American Pet Health Insurance Association) est la principale association d'assurances des animaux de compagnie, couvrant les États-Unis et le Canada. Elle regroupe plusieurs compagnies d'assurances. Selon l'association,

environ 220 000 animaux de compagnie étaient assurés en 2016 au Canada, ce qui ne représente que 1,6% du marché (à peine 14 millions de chiens et de chats au total au Canada)(NAPHIA, 2017). La proportion d'animaux assurés y est plus faible qu'en France. Une enquête réalisée en 2017 par l'observatoire SantéVet des animaux de compagnie auprès de 1000 propriétaires français de chiens et de chats a montré que 6% des foyers ayant un animal sont assurés (SantéVet, 2018).

3.f.a.d. Les conditions d'importation d'animaux de compagnie au Canada

La réglementation concernant les conditions d'importation étant susceptible d'évoluer, il est intéressant de se renseigner sur le site de l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA), où ces conditions sont détaillées.

Les certificats à fournir peuvent être rédigés en français ou en anglais. Le vaccin contre la rage est considéré valide pendant un an à partir de la date de vaccination.

Aucune quarantaine n'est imposée lors de l'importation de chiens ou de chats. Le Canada n'exige pas que les chiens ou chats en tant qu'animaux de compagnie soient identifiés par tatouage ou puce. Toutefois, les chiens âgés de moins de 8 mois importés à des fins commerciales (chiens destinés à la vente au détail, à la reproduction, à des foires, des expositions ou des recherches scientifiques; chiens ayant un « statut d'entraînement » spécial; chiens destinés à l'adoption ou à un organisme de protection des animaux) doivent être identifiés à l'aide d'une puce électronique.

Les chats n'ont pas besoin de certificat de santé ou de permis d'importation. Concernant les mesures de lutte contre la rage pour les chats domestiques, il n'y a pas d'exigence concernant les chats de moins de 3 mois. Les chats de plus de 3 mois sont accompagnés d'un certificat attestant qu'ils ne sont pas atteints de rage, c'est-à-dire, soit un certificat de vaccination contre la rage, soit un certificat vétérinaire attestant que le chat provient d'un pays reconnu exempt de rage par le Canada. Il existe une liste des pays reconnus, consultable sur le site de l'ACIA. La France n'est pas reconnue exempte de rage. Si ces exigences ne sont pas satisfaites, le propriétaire doit, à ses frais, faire vacciner le chat contre la rage dans un délai précis et fournir le dossier de vaccination à un bureau de l'ACIA. Dans certains cas, les chats importés peuvent être inspectés par l'ACIA. Des frais d'inspection doivent être payés au moment de l'inspection.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) peut envoyer n'importe quel animal présenté à la frontière à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour une inspection secondaire. Il faut s'attendre à des retards. Les autres exigences sont variables selon le pays de provenance et l'âge (plus ou moins de 8 mois).

Toutes les informations concernant l'importation des autres animaux de compagnie sont disponibles sur le site de l'ACIA (Gouvernement du Canada, 2012).

3.f.a.e. Les conditions d'importation d'animaux de compagnie en France depuis le Canada

Ces conditions d'importation peuvent être consultées sur le site AniVetVoyage.

3.f.b. Les animaux de rente

3.f.b.a. Elevage des mammifères

Les mammifères de rente les plus représentés, en nombre de têtes, sont les porcins, puis les bovins et les ovins. On élève également, de façon beaucoup moindre, des équins (chevaux et poneys), des chèvres, des lamas et des alpagas, des lapins, des bisons, des élans (wapitis), des chevreuils et des visons (figure 7). Une baisse du nombre des fermes d'élevage est constatée par rapport à 2011, sauf les élevages de volailles (tableau 3) (Statistique Canada, 2017).

Figure 7 : part relative des différents types de fermes d'élevage, tous territoires et provinces confondus (Statistique Canada, 2017). Les autres types d'élevage les lamas, les alpagas, les lapins, les bisons, les élans, les chevreuils et les visons

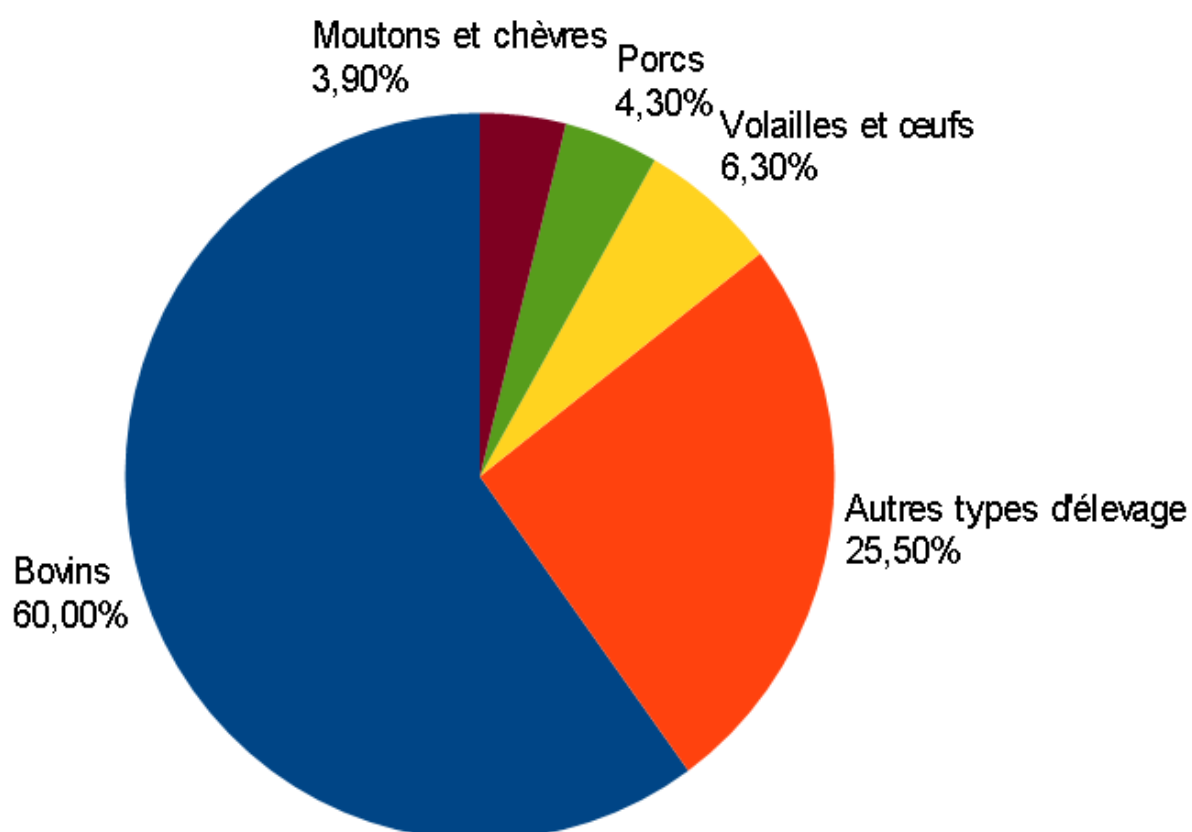


Tableau 3 : évolution du nombre de fermes par type d'élevage entre 2011 et 2016, tous territoires et provinces confondus(Statistique Canada, 2017)

Bovins	-3075 fermes soit baisse de 6,2 %
Porcs	-165 fermes soit baisse de 4,8 %
Volailles et oeufs	+419 fermes soit hausse de 9,3 %
Moutons et chèvres	-868 fermes soit baisse de 22,1 %
Autres types d'élevage	-4332 fermes soit baisse de 18 %

3.f.b.b. La pisciculture

Environ 45 espèces de poissons, mollusques et algues marines sont cultivés à des fins commerciales. L'aquaculture est pratiquée dans toutes les provinces ainsi qu'au Yukon. Les poissons représentent 26 espèces et constituent la composante la plus importante du secteur. Le saumon est le poisson le plus produit et vendu, plusieurs espèces de truites et l'omble chevalier représentent aussi une part importante.

La conchyliculture est importante sur les côtes est et ouest. On dénombre 16 espèces élevées. On produit surtout moules et huîtres, puis viennent d'autres espèces dont les palourdes et les pétoncles.

Les algues marines sont une culture modeste mais croissante (Gouvernement du Canada, 2013).

3.f.b.c. La pathologie des animaux de rente et son cadre légal

Il existe une liste de maladies à déclaration obligatoire, très similaire à celle existant en France. Lorsque cette maladie est découverte ou suspectée, les propriétaires, les vétérinaires et les laboratoires doivent le signaler le plus vite possible. Il y a également les maladies à notification immédiate : généralement des maladies exotiques au Canada pour lesquelles il n'existe aucun programme de lutte ou d'éradication. Enfin, les maladies à notification annuelle sont des maladies présentes au Canada pour lesquelles un rapport annuel doit être fourni à l'OIE.

Certaines maladies à déclaration obligatoire ne sont pas présentes en France :

-la maladie débilitante chronique des Cervidés appartient à la famille des encéphalopathies spongiformes transmissibles. Elle est apparue en 1967 au Colorado puis s'est propagée dans 24 autres Etats américains et 2 provinces canadiennes : l'Alberta et la Saskatchewan. Cette maladie est absente en France mais elle a été détectée ailleurs en Europe en 2016 (Norvège).

-l'encéphalite équine vénézuélienne est présente en Amérique du Nord au Sud, causée par un agent viral transmis par les moustiques. C'est une zoonose (Gouvernement du Canada, 2011).

3.f.b.d. La faune sauvage

La faune sauvage comporte un certain nombre d'animaux emblématiques du Canada : le caribou, le castor, le béluga, l'oie canadienne, le lynx du Canada, la couleuvre rayée, le grizzli.

La faune sauvage est importante à prendre en compte par les vétérinaires praticiens étant donné qu'elle pose des problèmes concernant la transmission de maladies au bétail ou aux animaux domestiques, tout comme en France. On peut citer la rage du raton laveur découverte dans le Sud du Québec en 2006, éliminée grâce à un plan de lutte mais dont des cas sont déclarés chaque année aux États-Unis, à proximité du Québec (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 2019). La maladie débilitante chronique des Cervidés concerne les élevages de Cervidés mais aussi les Cervidés sauvages, qui constituent une source de contamination pour les élevages.

3.f.b.e. Animaux et habitudes alimentaires

Ce sujet est abordé du fait de l'impact de la consommation de produit d'origine animale sur l'élevage. Ce n'est bien sûr pas le seul facteur impactant, les niveaux d'importation et d'exportation intervenant aussi dans la demande.

Concernant les variations des habitudes alimentaires dans les cinquante dernières années, la consommation de bœuf a fortement diminué : les années 70 correspondaient à son maximum où l'offre était de 37 kg/personne, elle est aujourd'hui inférieure et 18 kg et semble continuer de diminuer. La consommation de poulet a par contre augmenté. Le prix élevé du bœuf est une des raisons de la baisse de sa consommation (tout comme le prix moins élevé du poulet encourage sa consommation), mais des enjeux liés à la santé et à l'environnement semblent aussi impliqués. La consommation de lait tend à diminuer. Dans les années 60, il y avait sur le marché plus de 70 litres de lait entier par Canadien. Cette proportion a aujourd'hui chuté à 10. Les laits végétaux prennent de plus en plus de place sur le marché. Les sous-produits du lait (fromage, yaourt, crème de table) connaissent par contre une augmentation (Rocha, 2018).

3.f.b.f. Bien-être animal et rôle des vétérinaires

Concernant les sources du droit encadrant le bien-être animal, les deux pays respectent, au niveau international, les codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques de l'OIE.

En France, la législation sur le bien-être animal comporte une échelle française mais l'échelle européenne compte aussi beaucoup. Au niveau communautaire se trouve le traité de Lisbonne, modifiant le traité de l'Union Européenne. Au niveau national, on trouve le code rural, le code civil et le code pénal. La loi de 1976 est considérée comme référence, en énonçant trois principes fondamentaux : l'animal est un être sensible devant être placé dans des conditions compatibles avec ses impératifs biologiques, il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux, ainsi que de les utiliser de manière abusive (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018).

Étant un pays fédéral, la législation sur le bien-être animal au Canada comporte plusieurs niveaux : les lois fédérales puis les lois provinciales ou territoriales. La législation est donc susceptible de varier d'une province à une autre et d'un territoire à

un autre.

Au niveau fédéral, 3 lois sont en vigueur :

- la Loi sur la santé des animaux, qui concerne leur transport ;
- la Loi sur l'inspection des viandes, qui concerne leur abattage ;
- le Code criminel, qui concerne les actes de cruauté envers les animaux : il est interdit de provoquer volontairement la souffrance d'un animal en le négligeant ou en lui infligeant une douleur ou une blessure.

Cependant, l'assurance du bien-être relève principalement des provinces et des territoires. Chaque province/territoire possède ses propres lois, dont l'application relève souvent des inspecteurs nommés par le ministère de l'agriculture. On peut tout de même constater que les agents responsables de l'application de ces lois sont variables. Les rôles des provinces et territoires sont précisément décrits sur le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le statut juridique de l'animal dépend également de la province ou du territoire concernés. Au Québec par exemple, il s'agit d'un être doué de sensibilité.

Il existe des codes de pratique pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage. Il s'agit de lignes directrices à l'échelle nationale, élaborées par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. L'ACMV a publié des énoncés de position sur le bien-être animal.

La protection du bien-être animal se heurte, tout comme en France, à la problématique des traditions, ainsi qu'à des problématiques économiques. Par exemple, la chasse aux phoques, en plus de sa valeur économique, revêt une importance culturelle et traditionnelle pour les collectivités nordiques. Les peuples autochtones ont un droit protégé par la loi constitutionnelle de chasser les mammifères marins, si la chasse respecte les besoins et autres exigences en matière de conservation (Lafrance, 2017). La pratique des rodéos sont un autre exemple de sujet à controverse, ayant aussi des retombées économiques importantes. Un Comité consultatif sur les rodéos a d'ailleurs été créé en 2017 par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. Il lui été remis un rapport réalisé par un vétérinaire, après avoir assisté à des rodéos et visionné des vidéos tournées sur place, dans lequel il affirme le risque élevé de blessures et la détresse psychologique des animaux participant aux activités (Roy, 2019).

4. Conclusion de la première partie

Dans cette première partie, nous avons pu aborder les éléments de ce qu'on appelle la compétence interculturelle : prendre conscience des différentes barrières lors de l'échange interculturel d'une part, celles lors de l'échange vétérinaire-proprétaire d'autre part, et prendre connaissance de la culture à laquelle nous allons être confronté en tant que vétérinaire. Cela ne nous renseigne en revanche pas sur d'éventuelles barrières, plus ou moins importantes, lors de l'échange franco-canadien, parmi l'ensemble des échanges interculturels.

À partir d'une enquête adressée aux vétérinaires confrontés à l'échange franco-canadien dans le cadre de leur exercice, nous pourrions évaluer la réalité de l'échange franco-canadien : existe-t-il un décalage majeur, ou au contraire les deux

pays sont-ils en fait assez proches ? Nous pourrions le cas échéant cerner les difficultés rencontrées sur le terrain et concevoir des stratégies permettant de s'adapter aux difficultés rencontrées.

II. Deuxième partie : Élaboration de fiches de conseils destinées aux vétérinaires praticiens à l'aide des témoignages de propriétaires canadiens d'animaux ayant consulté un vétérinaire en France

À partir d'une enquête adressée aux vétérinaires confrontés à l'échange franco-canadien dans le cadre de leur exercice, nous pourrions évaluer la réalité de l'échange franco-canadien : existe-t-il un décalage majeur, ou au contraire les deux pays sont-ils en fait assez proches ? Nous pourrions le cas échéant cerner les difficultés rencontrées sur le terrain et concevoir des stratégies permettant de s'adapter aux difficultés rencontrées.

1. Conception et diffusion de l'enquête

1.a. Conception

Trois enquêtes ont été diffusées : une à destination des vétérinaires praticiens français exerçant au Canada, une à destination des vétérinaires recevant des clients canadiens, et une à destination des propriétaires canadiens d'animaux en France et y ayant consulté un vétérinaire. Il s'agissait d'enquêtes portant surtout sur le ressenti, et pour cette raison, un maximum de liberté a été accordé aux répondants : aucune question n'était à réponse obligatoire, de plus, beaucoup de réponses étaient soit des réponses à développement, soit des choix multiples avec possibilité à chaque fois de proposer une autre réponse.

Les enquêtes ont été rédigées en s'inspirant de celles réalisées dans la thèse concernant la communication interculturelle avec la Grande-Bretagne. En effet, l'objectif était le même, à savoir conseiller les vétérinaires s'expatriant dans le pays concerné. Elles ont ensuite été modifiées suite à des conseils donnés par Lauryne Baguet après avoir obtenu des résultats, afin d'améliorer leur qualité. L'envoi a débuté seulement après ces modifications.

Concernant l'enquête destinée aux propriétaires d'animaux canadiens en France

(annexes 2 et 3), elle n'est orientée que vers les propriétaires de Carnivores domestiques et de nouveaux animaux de compagnie. En effet, on considère qu'il est plus probable que nous ayons parmi nos répondants des Canadiens expatriés durablement qui habitent en ville et possèdent donc des petits animaux, ou bien des Canadiens présents temporairement sur le territoire qui voyagent avec leurs animaux de compagnie. Il y avait une version française et une version anglaise afin d'être sûr de toucher l'ensemble des Canadiens indifféremment de la langue parlée, avec quelques questions spécifiques.

Un premier bloc de questions concernait le propriétaire lui-même : le sexe et l'âge, puis la description des animaux du foyer en termes de nombre et d'espèce, et enfin la durée de séjour en France. Un deuxième bloc de questions était consacré à l'échange avec le vétérinaire. La première question portait sur le critère influençant le plus le choix d'un vétérinaire, avec des choix multiples : proximité de la structure vétérinaire par rapport au domicile, avis positifs sur Internet, bonne maîtrise de l'anglais, aisance de l'animal avec le vétérinaire, recommandation par un ami, existence d'un parking, compétence du vétérinaire, confiance accordée au vétérinaire. Une question spécifique dans le questionnaire en anglais abordait les préférences pour la langue parlée : échange plutôt en anglais, en français, ou aucune préférence. Puis trois questions à développement invitent à parler d'une bonne et d'une mauvaise expérience au cours d'un échange, et à proposer des conseils aux vétérinaires français, suite à leurs propres expériences. Dans un dernier bloc, on demande au répondant les coordonnées du vétérinaire qu'il a consulté, dans le but d'envoyer à ce vétérinaire le questionnaire destiné aux vétérinaires exerçant en France.

Concernant l'enquête destinée aux vétérinaires exerçant en France et ayant des clients d'origine canadienne (annexe 4), un premier bloc de questions concernait la description de la clientèle : le(s) département(s) de la clientèle, le nombre moyen de clients étrangers représentés dans cette clientèle, le pourcentage de Canadiens parmi les clients étrangers. On demandait ensuite de préciser la durée de séjour en France des clients canadiens (expatriés à l'année, propriétaires d'une résidence secondaire ou touristes). On demandait également s'ils semblaient assurer davantage leurs animaux que les Français. Un deuxième bloc de questions concernait la communication avec les clients étrangers. Il était demandé aux vétérinaires s'ils avaient une attitude différente avec les clients étrangers, si ces derniers avaient une attitude différente par rapport aux Français. Trois questions abordaient la langue, avec le niveau de maîtrise de l'anglais, la préférence entre le français et l'anglais pour communiquer avec les clients étrangers, et si la langue représentait ou non un obstacle à la prise en charge de l'animal. Il était ensuite demandé si un vétérinaire en particulier accueillait les étrangers dans la structure d'exercice, et à quoi il fallait faire attention dans la communication avec un client étranger. Les questions concernant les clients étrangers englobaient l'ensemble des étrangers et pas seulement les Canadiens, car nous voulions obtenir des témoignages sur les attitudes en contexte interculturel de manière générale.

Concernant l'enquête destinée aux vétérinaires exerçant au Canada (annexe 5), un premier bloc de questions concernait la période précédant le départ : les raisons de l'expatriation au Canada ; l'existence ou non d'attaches au Canada (origines, famille...) ; les démarches nécessaires pour pouvoir exercer ; le niveau de maîtrise de l'anglais ; le niveau supposé de maîtrise requis pour exercer au Canada, en fonction de la province ou du territoire de destination ; un séjour antérieur éventuel au Canada, et son bénéfice pour l'expatriation. Un deuxième bloc concerne l'échange interculturel dans le cadre de l'exercice. On demande d'abord au répondant s'il a travaillé en France avant de partir, ce qui va conditionner la possibilité de comparer l'échange avec un Français et un Canadien. On demande ensuite les différences remarquées entre un propriétaire français et un propriétaire canadien. Concernant les assurances, on demande si le répondant a la perception d'un plus grand recours à ces assurances au Canada. On estime en effet que le recours aux assurances est un élément impactant le recours à des examens poussés, en diminuant la contrainte financière. Il est enfin demandé si les propriétaires ont une attitude différente avec les autres vétérinaires de la structure. Un troisième bloc de questions aborde la profession vétérinaire elle-même. Une question a été ajoutée après le début de la diffusion du questionnaire, en lien avec une particularité de la relation entre vétérinaires français et Canada : la difficulté pour la reconnaissance du diplôme. L'ajout de cette question a été motivé par le fait que de nombreux articles de journaux évoquent le sujet. D'autre part, j'ai contacté directement l'Association des Médecins Vétérinaires du Québec, qui a également évoqué combien la reconnaissance du diplôme est difficile pour les vétérinaires français, et qui m'a suggéré de mettre plus en avant cet aspect dans le questionnaire. La question proposée était : "Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour obtenir le droit d'exercer ?". Cet aspect n'était cependant pas saillant pour moi au début de ce travail, c'est pourquoi cette question n'a pas fait partie du questionnaire dès le début de sa diffusion. Ensuite sont demandées les différences constatées à propos des structures et de l'administratif ; celles constatées par rapport aux pathologies rencontrées, aux molécules utilisées et aux actes réalisés ; concernant ces 2 dernières questions, les différences constatées entre les différents territoires et provinces.

1.b. Participation attendue

Une participation limitée était attendue, pour les raisons suivantes :

- le faible nombre d'expatriés canadiens en France représentait un risque d'un faible taux de réponse à l'enquête à destination des propriétaires canadiens d'animaux en France, et par conséquent, à celle à destination des vétérinaires recevant des clients canadiens ;

- la difficulté de la reconnaissance du diplôme délivré par une école française au Canada entraîne un risque que peu de vétérinaires répondent à l'enquête du fait de leur faible nombre.

Cependant, même si la participation était effectivement faible dans chacune des

enquêtes, on pouvait recouper certaines informations (par exemple, si les examens complémentaires sont plus poussés, cela ressortirait probablement de la part des propriétaires canadiens ainsi que des vétérinaires français travaillant au Canada).

1.c. Diffusion

Le questionnaire à destination des propriétaires canadiens a été diffusé à quelques personnes directement par mail ou via leur blog, ou bien sur des groupes Facebook d'expatriés, après avoir demandé l'avis d'un administrateur.

Le questionnaire à destination des vétérinaires recevant des clients canadiens a été diffusé aux vétérinaires dont le contact avait été communiqué par les Canadiens répondants. Il a également été diffusé sur le site Vétofocus, qui lui-même l'a diffusé sur sa page Facebook.

Le questionnaire à destination des vétérinaires français travaillant au Canada a été envoyé directement par mail à des vétérinaires concernés, dont le nom a été obtenu grâce à l'annuaire Roy, ou bien grâce à des articles de la presse.

Afin de pallier au faible nombre de réponses attendues, l'ambassade du Canada en France a été contactée, pour diffuser l'enquête auprès de davantage de propriétaires. Celle-ci a suggéré de contacter l'ACMV. Un contact par mail avec cette dernière n'a pas donné de suite.

2. Résultats

2.a. Les propriétaires canadiens d'animaux en France

Les réponses recueillies viennent majoritairement du questionnaire en anglais (9 réponses au questionnaire en anglais contre une réponse à celui en français). Les répondants sont exclusivement des femmes, entre 27 et 65 ans pour 8 répondantes (2 personnes n'ayant pas mentionné leur âge). Les répondants possèdent des chiens ou des chats, au nombre de un ou 2 (figure 8). Aucun répondant ne possède un NAC. La majorité réside en France toute l'année (7/10) (figure 9).

Figure 8 : nombre d'animaux possédés par les propriétaires canadiens répondants

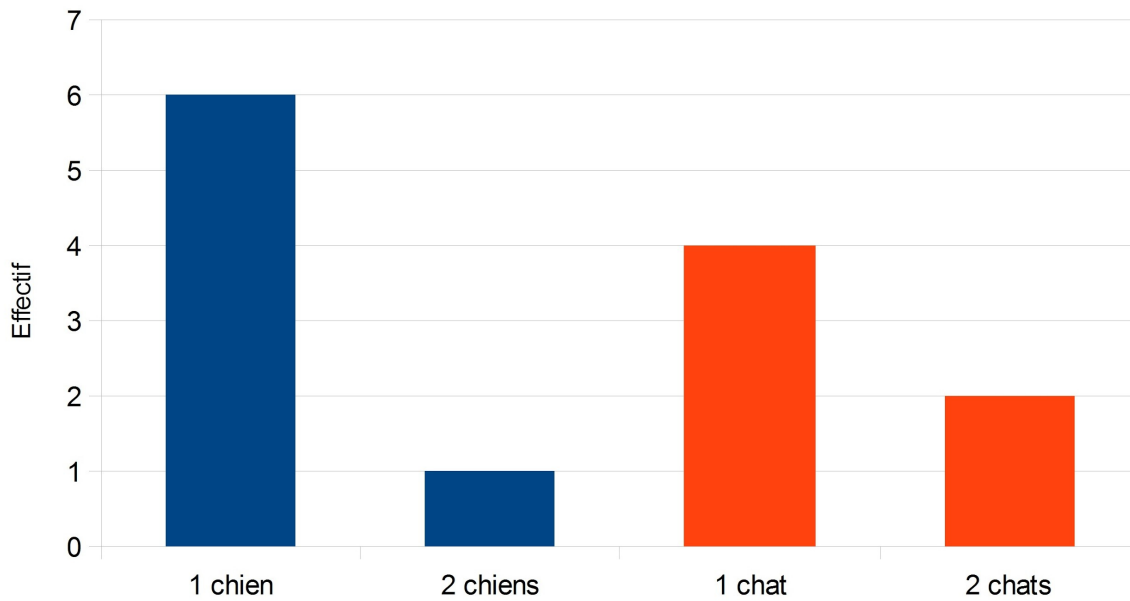
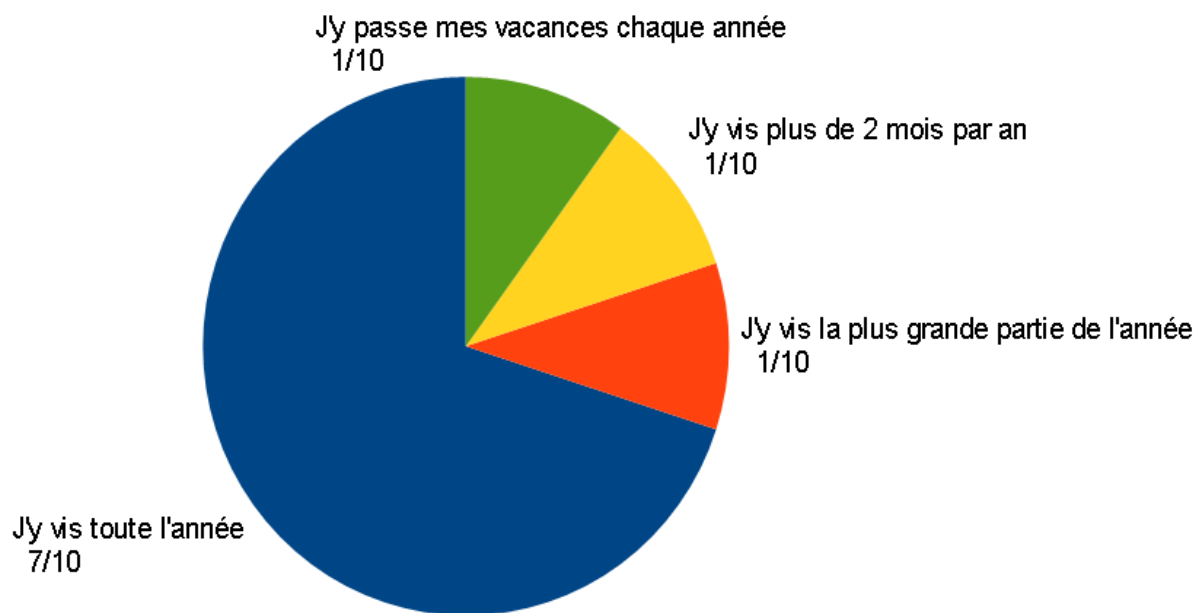
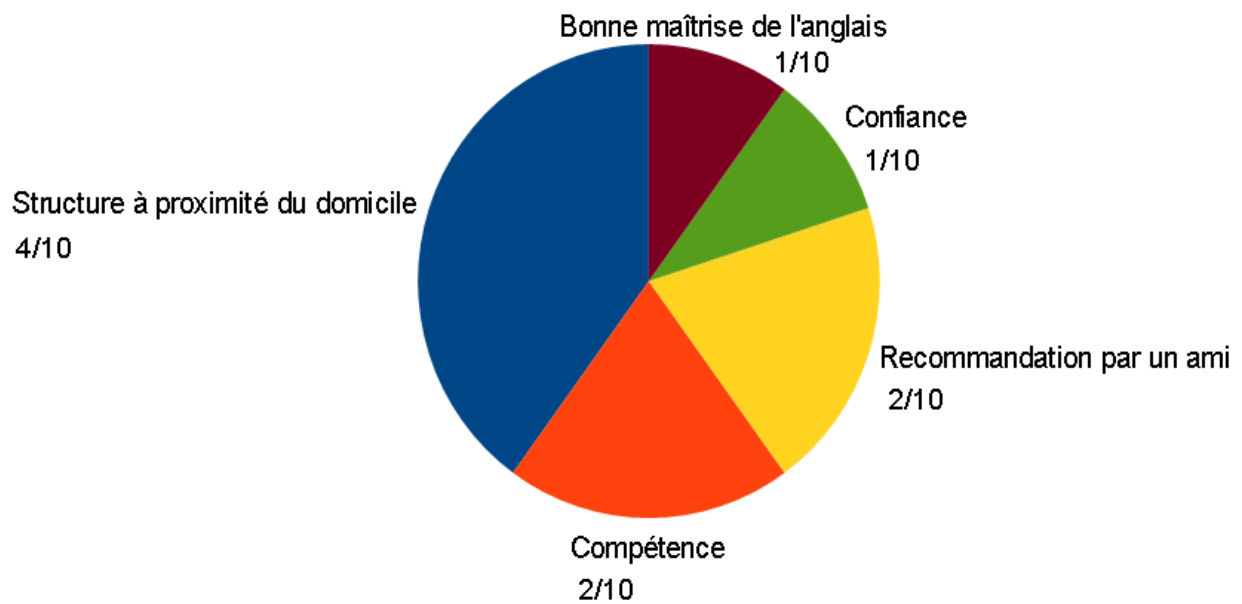


Figure 9 : durée de séjour en France des propriétaires canadiens répondants



Le choix du vétérinaire est le plus souvent influencé par la proximité entre la structure vétérinaire et le domicile, mais le premier critère de choix est tout de même assez variable parmi les répondants (figure 10).

Figure 10 : critère influençant le plus le choix d'un vétérinaire parmi les répondants



La grande majorité des répondants anglophones n'accorde aucune importance à la langue utilisée au cours de l'entretien (8/9).

Les éléments qui ont plu parmi les répondants de la part des vétérinaires, sont le bon niveau de connaissances, la connaissance en particulier des mesures réglementaires nécessaires pour le transport des animaux de compagnie entre la France et le Canada, l'ouverture d'esprit, le comportement amical envers l'animal, le temps pris pour répondre aux questions, la réalisation de l'examen clinique d'un chien nerveux par terre et non sur la table d'examen.

Seuls 5 répondants rapportent une mauvaise expérience. Il est mentionné à 2 reprises le port de la muselière imposé lors de l'examen d'un chien, la rudesse envers l'animal, la lenteur dans les réponses.

Parmi les 10 répondants, 5 n'ont pas de conseil particulier à proposer aux vétérinaires. Parmi les conseils donnés aux vétérinaires, les répondants évoquent la politesse, la sympathie. Il est suggéré de parler moins vite si le français est utilisé pour l'entretien, et de mieux prendre en considération la difficulté de compréhension que posent certains termes médicaux.

Il a été mentionné le fait que les vétérinaires réalisent moins d'exams complémentaires par rapport au Canada, avec une vision plutôt négative de ce constat (sensation de perte de chance pour l'animal).

2.b. Les vétérinaires français

Peu de réponses ont été recueillies, mais on peut tout de même s'intéresser à ces réponses et les informations peuvent se recouper avec les réponses obtenues de la part des propriétaires canadiens.

Nous avons 2 vétérinaires répondants travaillant en France, l'un en Haute-Garonne, et l'autre à Saint-Pierre et Miquelon, qui a l'avantage d'être un territoire proche du

Canada donc fréquenté par de nombreux Canadiens. L'un pratique en canine pure et l'autre a une pratique mixte en canine et en équine. Ces vétérinaires reçoivent 1 à 2 clients canadiens par semaine ou par mois. La plupart des clients canadiens sont des résidents permanents dans le lieu de la structure où les vétérinaires exercent. Les 2 vétérinaires ne rapportent pas que les Canadiens assurent davantage leurs animaux de compagnie que les Français. Un des vétérinaires rapporte une attitude rapidement conviviale avec usage du prénom et du tutoiement, l'autre ne rapporte aucune différence dans l'attitude par rapport aux clients français. Un des vétérinaires rapporte un plus grand intérêt pour les examens complémentaires.

Concernant les points auxquels il faut être attentif, un vétérinaire rapporte de bien connaître et préciser au client les spécificités réglementaires. Les compte-rendus écrits sont appréciés.

Une réponse de la part d'un vétérinaire français travaillant au Canada a été obtenue. Il s'agit d'un vétérinaire ayant une activité exclusivement rurale, ayant pratiqué en France avant de partir travailler au Canada. Ce vétérinaire rapporte un contact plus détendu avec les éleveurs canadiens, par rapport aux éleveurs français. Concernant la question des assurances, le vétérinaire constate que le bétail et les chevaux sont moins assurés qu'en France, et ne connaît pas la situation pour les carnivores domestiques. Il ne rapporte pas d'attitude différente de la part des clients, par rapport aux autres vétérinaires de la structure.

Il n'y a pas de réponse à la question s'intéressant spécifiquement aux difficultés pour la reconnaissance du diplôme, du fait de l'ajout tardif de cette question à l'enquête. A la question au sujet des différences concernant les structures et l'administratif, le vétérinaire rapporte un rôle de syndicat porté par l'ordre vétérinaire au Canada, il relate également que les programmes de prophylaxie obligatoire sont réalisés par des vétérinaires fédéraux, et que les vétérinaires en clientèle ne font pas d'inspection sanitaire. Enfin, les importations et exportations en provenance et à destination des Etats-Unis sont complexes car devant suivre un lourd processus de permis. Concernant les différences sur les pathologies rencontrées, les molécules utilisées et les actes effectués, le vétérinaire rapporte dans le bétail moins de pathologie respiratoire du fait de leur présence à l'extérieur toute l'année, moins de diarrhée chez les veaux nouveaux-nés, et moins de parasites, du fait du climat. Il constate que certains médicaments courants, comme des antiparasitaires, ne sont pas commercialisés car le marché est plus petit. Le traitement du bétail nécessite moins de documents administratifs. Il rapporte enfin que les traumatismes subis par les vétérinaires de la part des animaux (coups de pied et de corne) sont moindres au Canada en termes de gravité, mais plus fréquents du fait d'une plus grande exposition au risque de coups (plusieurs centaines de diagnostics de gestation par jour pendant plusieurs semaines).

Le vétérinaire estime que les qualités nécessaires pour travailler au Canada sont les mêmes qu'en France. Il décrit l'ambiance générale sur le lieu de travail comme détendue, avec moins de compétition entre les clientèles. Il estime que les écueils à éviter sont les mêmes qu'en France. La seule difficulté rencontrée a été la maîtrise de la langue.

2.c. Discussion

Le faible nombre de réponses constitue une limite de ces enquêtes, même s'il était prévisible que ça soit le cas. La recherche de réponses a constitué une difficulté indiscutable. En ce qui concerne les enquêtes destinées aux vétérinaires, travaillant en France ou au Canada, il aurait été idéal d'avoir une réponse de chaque grand type de pratique (canine, bovine, équine), car il se peut que la pratique varie peu pour une espèce et davantage pour une autre espèce.

Il aurait aussi été idéal, pour les vétérinaires travaillant au Canada, de pouvoir comparer le Québec au reste du Canada. On s'attendrait en effet à une différence dans la communication liée à un héritage culturel différent, tantôt francophone, tantôt anglophone. La séparation francophone/anglophone aurait pu aussi être prise en compte dans l'enquête auprès des propriétaires canadiens, cela aurait cependant été plus aisé avec un nombre plus important de réponses.

3. Réalisation des fiches à destination des vétérinaires français

3.a. Le contenu

Ces fiches pourront s'adresser aux vétérinaires exerçant en canine, bovine, équine, NAC ou mixte. Pour les pratiques autres que canine, nous avons très peu de réponses aux enquêtes, mais nous pourrions nous appuyer sur les éléments de la recherche bibliographique et sur les conseils donnés dans les enquêtes concernant l'attitude à avoir lors de l'échange.

3.a.a. Vétérinaires s'expatriant au Canada

3.a.a.a. Langue

La connaissance de l'anglais est essentielle partout, même au Québec. Cette fiche contiendra un glossaire comportant une traduction des termes couramment utilisés dans le langage vétérinaire, notamment avec les propriétaires (annexe 6). Il sera placé à la fin de la fiche, après avoir cité tous les points importants. Une thèse vétérinaire a été réalisée par Séverine Anciaux en 2006, dans le but d'aider les vétérinaires français à se perfectionner dans la langue anglaise. Cette thèse a abouti à la création d'un site proposant des quizz pour manipuler ce vocabulaire. Il serait donc intéressant de proposer aux vétérinaires de le visiter. (Anciaux, 2006)

3.a.a.b. Obtention du permis d'exercer

Les modalités d'obtention du permis d'exercer peuvent varier. Les sites utiles auxquels se référer seront mentionnés.

3.a.a.c. Organismes encadrant la profession

Une description des organismes encadrant la profession vétérinaire et leur rôle sera mise en place. Une liste de ces organismes, en les classant selon leur portée internationale, nationale, provinciale ou territoriale : ACMV, BDE, ACIA, organismes de réglementations provinciaux/territoriaux, associations (annexe 7). Cette liste sera placée à la fin de la fiche.

3.a.a.d. Réglementation sur le transport d'animaux entre les Etats-Unis et la France

Il semble essentiel aussi d'aborder les mesures réglementaires pour le transport d'animaux entre le Canada et les Etats-Unis, étant donné les nombreux échanges et la proximité géographique entre ces 2 pays.

3.a.a.e. Conseils sur l'attitude à adopter

On pourra donner quelques conseils concernant l'attitude à adopter, tirés des enquêtes et de la recherche bibliographique, afin que l'échange interculturel soit optimal : politesse, sympathie, empathie, ouverture d'esprit, parler moins vite en français face à un propriétaire en France, avoir conscience de la difficulté de compréhension des termes médicaux.

Tous ces éléments seront rassemblés sous forme d'encadrés regroupant les points importants (annexe 8).

3.a.b. Vétérinaires exerçant en France

Pour les vétérinaires travaillant en France et recevant des propriétaires canadiens, une connaissance des termes anglais utilisés fréquemment en consultation est importante, un glossaire a donc encore ici sa place. Ces vétérinaires doivent également connaître les mesures réglementaires concernant le transport d'animaux entre les deux pays.

Les conseils sur l'attitude à adopter ont leur place tout comme dans la fiche à destination des vétérinaires exerçant au Canada. Il est important d'avoir conscience des différences pouvant exister dans la prise en charge. Des examens complémentaires peuvent par exemple être attendus, alors qu'on ne les proposerait

pas systématiquement en temps normal.

La présentation de la fiche sera similaire à celle destinés aux vétérinaires exerçant en France (annexe 9).

3.b. La diffusion

Ces fiches sont destinées à être déposées sur des sites Internet adressés aux vétérinaires, afin d'être consultées en libre service : les sites envisagés sont Vétofocus, Vetbreedge, l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie, Vétojob, l'Association Vétérinaire Equine Française, la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires.

4. Conclusion de la deuxième partie

Dans cette seconde partie, nous avons analysé les témoignages de vétérinaires et de propriétaires étant ou ayant été confrontés à l'échange franco-canadien, et en combinant ces résultats avec les données issues de l'étude bibliographique de la première partie, nous avons pu rassembler des conseils à destination des vétérinaires pour les aider dans la communication interculturelle franco-canadienne, dans le cadre de leur pratique.

Conclusion

Au cours de ce travail, nous avons d'abord vu les aspects de la communication interculturelle de manière générale, avec les écueils qu'elle comporte, et l'importance, pour la réussite de cette communication, de connaître le contexte des personnes avec lesquelles nous souhaitons communiquer, d'où une synthèse sur le contexte canadien et en particulier les caractéristiques du monde vétérinaire dans ce pays. A l'aide des témoignages de propriétaires canadiens ayant consulté des vétérinaires français, et de vétérinaires français ayant eu des clients canadiens, nous avons pu tirer quelques recommandations à donner aux vétérinaires français qui seront appelés à communiquer avec des propriétaires canadiens, que ce soit au Canada ou en France. L'association de ce travail bibliographique et de ces témoignages a pu aboutir à la constitution d'une fiche de conseils pour ces vétérinaires.

Si des mesures sont mises en place pour faciliter la reconnaissance du diplôme, on peut s'attendre à voir davantage de vétérinaires français exercer au Canada.

Liste des références bibliographiques

- ACMV (date inconnue) Collèges de médecine vétérinaire au Canada. *In Site de l'ACMV*. [https://www.veterinairesauCanada.net/resources/colleges] (consulté le 20/10/2019).
- ACMV (date inconnue) Organismes de réglementation vétérinaire. *In Site de l'ACMV*. [https://www.veterinairesauCanada.net/resources/regulatory-bodies] (consulté le 24/07/2019).
- ACMV (date inconnue) À propos de la Réserve vétérinaire canadienne (RVC). *In Site de l'ACMV*. [https://www.veterinairesauCanada.net/science-knowledge/cvr-about] (consulté le 20/09/2019).
- ACMV (date inconnue) Technologues en santé animale/Techniciens vétérinaires. *In Site de l'ACMV*. [https://www.veterinairesauCanada.net/resources/aht-vt-careers] (consulté le 25/07/2019).
- ANCIAUX S. (2006) L'anglais pour les vétérinaires. *In L'anglais pour les vétérinaires*. [http://theses.vet-alfort.fr/Th_multimedia/vetanglais/anglais_vet.html] (consulté le 10/07/2019).
- BARKER C.A.V., CROWLEY T.A. (1989) One voice: a history of the Canadian Veterinary Medical Association. Ottawa, Canadian Veterinary Medical Association
- BARRIER G. (2017) La communication non verbale, esf. ed, *Formation Permanente Sc.humain*. Issy-les-Moulineaux, Claire Cabaret
- BARTEL-RADIC A. (2009) La compétence interculturelle : état de l'art et perspectives. *Manag. Int. Gestion Int. Int. Manag.* 13(4), 11-26
- BARTEL-RADIC A. (2014) La compétence interculturelle est-elle acquise grâce à l'expérience internationale ? *Manag. Int. Int. Manag. Gestion Int.* 18, 194-211
- BERTHELEU H. (2001) La politique canadienne du multiculturalisme : citoyenneté, accommodements institutionnels et équité. *Soc. Contemp.* no 43(3), 31-51
- BO S. (2006) L'anxiété de la communication interculturelle dans le cas d'urgence et son élimination. *Commun. Organ.* n°29, 262-269
- Brian Vincent Street (2019) Sir Edward Burnett Tylor. *In Encyclopedia Britannica*. [https://www.britannica.com/biography/Edward-Burnett-Tylor] (consulté le 13/11/2019).
- BRUNET-VAUDRIN D. (2015) Dégriffage du chat : certains pays l'autorisent encore. *Sci. Avenir*
- CAHI-ICSA (2019) 2018-2019 Annual Report
- CODINA R. (2018) AMVPQ - Crainte d'une pénurie de vétérinaires pour grands animaux en Saskatchewan. *In Associations des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec*. [https://www.amvpq.org/a%7Cnouvelles/crainte-dune-penurie-de-veterinaires-pour-grands-animaux-en-saskatchewan/] (consulté le 14/11/2019).
- COLLÈS L. (2007) Enseigner la langue-culture et les culturèmes. *Qué. Fr.* n°146, 64-65
- Corinne Cordier-Gauthier (1995) Le français langue seconde au Canada. *Tréma* n°7, 27-37
- CUCHE D. (2016) La notion de culture dans les sciences sociales (5e édition), 5e édition. ed, *Grands Repères Manuels*. Paris, Clamecy
- GOUVERNEMENT DU CANADA A. canadienne d'inspection des aliments (2011) Maladies d'animaux terrestres. *In Site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. [http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/fra/1300388388234/1300388449143] (consulté le 31/07/2019).
- GOUVERNEMENT DU CANADA A. canadienne d'inspection des aliments (2012) Importer ou voyager avec des animaux de compagnie. *In Site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. [https://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/importation/politiques/animaux-vivants/animaux-de-compagnie/fra/1326600389775/1326600500578] (consulté le 20/09/2019).
- Gouvernement du Canada (2013) Profils des espèces d'élevage. *In Pêches et Océans Canada*. [http://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/sector-secteur/species-especes/index-fra.htm] (consulté le 10/07/2019).
- GOUVERNEMENT DU CANADA A. étrangères (2018) Information culturelle - Canada | Centre d'apprentissage interculturel. *In Affaires mondiales Canada*.

- [https://www.international.gc.ca/cil-cai/country_insights-apercus_pays/ci-ic_ca.aspx?lang=fra] (consulté le 14/10/2018).
- HIRTZMANN L. (2016) Québec. Les diplômés français discriminés. *Le Télégramme*
- INSEE (2019) Immigrés, étrangers. *In Site de l'INSEE*.
[<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#consulter>] (consulté le 11/11/2019).
- JOURNET N. (2002) La culture. De l'universel au particulier, Sciences Humaines Editions. ed. Auxerre
- KETARI S. (2016) L'émergence du racisme. Mémoire de maîtrise en sciences politiques. Université de Montréal
- LAFRANCE D. (2017) La chasse au phoque au Canada. *In Parlement du Canada*.
[https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201718E] (consulté le 16/10/2019).
- LINTEAU P.-A. (2014) Histoire du Canada, 5^e ed, *Que sais-je ?* Paris, Presses universitaires de France
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (2018) Bien-être animal : contexte juridique et sociétal. *Alim'Agri*
[<https://agriculture.gouv.fr/bien-etre-animal-contexte-juridique-et-societal>] (consulté le 07/05/2019)
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (2019) Santé de la faune. *In Site du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*. [<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/securite-sante-maladies/>] (consulté le 13/10/2019).
- Murray D. Jelinski, Katrina K. Barth (2015) Survey of western Canadian veterinary practices: A demographic profile. *Can. Vet. J.* 56(12), 1245-1251
- NAPHIA (2017) NAPHIA State of the Industry Report 2017 (version partielle).
[<https://naphia.org/wp-content/uploads/2017/07/SOI-report-highlights-2017.pdf>] (consulté le 07/05/2019)
- NARCY-COMBES M.-F. (2009) Développer la compétence interculturelle : un défi identitaire. *Rech. Prat. Pédagogiques En Lang. Spéc. Cah. Apliut* n°Vol. XXVIII N° 1, 93-104
- OMVQ (date inconnue) Devenir médecin vétérinaire. *In OMVQ*.
[<https://www.omvq.qc.ca/etudiants/devenir-medecin-veterinaire.html>] (consulté le 24/07/2019).
- OMVQ (2019) Admission à l'Ordre. *In Site de l'OMVQ*. [<https://www.omvq.qc.ca/diplomes-hors-quebec/admission-a-l-ordre.html>] (consulté le 25/07/2019).
- OMVQ (2019) Profil des médecins vétérinaires | Ordre des médecins vétérinaires du Québec. *In Site de l'OMVQ*. [<https://www.omvq.qc.ca/la-profession/profil-medecins-veterinaires.html>] (consulté le 24/07/2019).
- OMVQ (2019) Normes minimales d'exercice.
- OSLER A., STARKEY H. (2010) Le racisme institutionnel : de l'invention politique à la recherche d'outils. *Migr. Soc.* N° 131(5), 133-152
- PINEDA A. (2018) La Nouvelle-Écosse interdit le dégriffage des chats. *Le Devoir*
- RAKOTONIRINA M. (2013) Carrières vétérinaires à l'international. Thèse de Méd. Vét? Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort
- REDONNET J.-C. (1996) Le Canada, *Que sais-je ?* Vendôme, Presses universitaires de France
- RIOUX C. (2016) Valls à la défense des vétérinaires français. *Le Devoir*
- ROCHA R. (2018) Here's what 50 years of food supply data says about Canada's eating habits. *CBC News*
- ROY A. (2019) Dossier RODEO File. *In Prof. Alain Roy*. [<https://www.alainroy.ca/a-propos/dossier-rodeo/>] (consulté le 14/11/2019).
- SantéVet (2018) Le 1er Observatoire sur les Français et leurs animaux. *In SantéVet*. [<https://www.santevet.com/articles/le-1er-observatoire-sur-les-francais-et-leurs-animaux>] (consulté le 31/07/2019).
- SAULNIER M. (2010) Contribution à une étude comparative de la formation et de l'exercice professionnel vétérinaire en Bolivie, au Québec, en Nouvelle-Zélande, au Vietnam, en Finlande et au Mali, à partir de stages et d'interviews réalisés dans ces différents pays. Thèse de Méd. Vét. Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon
- SHAN B. (2004) La communication interculturelle : ses fondements, les obstacles à son développement. *Commun. Organ.* n°24

Statista Research Department (2019) Les Français et les animaux de compagnie - Faits et chiffres. *In* www.statista.com. [<https://fr.statista.com/themes/3183/les-francais-et-les-animaux-de-compagnie/>] (consulté le 25/07/2019).

Statistique Canada (2017) Caractéristiques des exploitations agricoles. *In* *Statistique Canada*. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-634-x/2017001/article/54899-fra.htm>] (consulté le 25/07/2019).

VCA Canada (date inconnue) VCA Canada Animal Hospitals. *In* *VCA Canada*. [<https://vcacanada.com/>] (consulté le 20/09/2019).

VetStrategy (date inconnue) VetStrategy. *In* *VetStrategy*. [<https://www.vetstrategy.com/>] (consulté le 20/09/2019).

Ville de Laval (date inconnue) Site de la ville de Laval. [<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/sterilisation.aspx>] (consulté le 20/09/2019).

Wikipédia (2019) Edward T. Hall. *Wikipedia* Page Version ID: 912721088

Annexe 1 : extrait du référentiel des compétences à l'issue de l'enseignement dans les écoles vétérinaires, concernant la compétence interculturelle

COMM3. Communiquer en contexte international ou interculturel

Connaissances sous-jacentes

Anglais général
Anglais scientifique et technique lié à la profession vétérinaire

Diversité culturelle et aspects interculturels

Indicateurs (la compétence de l'étudiant sera évaluée sur...)

- Prise en compte des aspects liés à la diversité culturelle (organisation de la formation et de la profession vétérinaire dans d'autres pays, place de l'animal, communication client...)
- Rigueur du vocabulaire et de la grammaire
- Interaction à l'oral et à l'écrit avec le vocabulaire anglais technique, médical et scientifique lié à la profession vétérinaire
- Utilisation des structures linguistiques récurrentes en anglais scientifique
- Présentation orale des résultats d'une recherche bibliographique, d'une étude ou d'un projet scientifique...
- Rédaction d'un texte court afin d'informer, de présenter des résultats ou d'argumenter sur des sujets se rapportant à la profession vétérinaire

Capacités

COMM.3.1. Communiquer à l'oral et à l'écrit en langue anglaise dans un cadre relatif à la profession vétérinaire (niveau B2 tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues)

4A : sait faire

5A : sait faire

COMM.3.2. Communiquer dans une situation interculturelle

4A : a vu

5A : a vu

Annexe 2 : enquête à destination des propriétaires canadiens d'animaux en France, en version française

Enquête à destination des Canadiens possédant des animaux en France

Cette enquête est réalisée dans le cadre de ma thèse de doctorat vétérinaire. Il s'agit d'une thèse encadrée par le Docteur Geneviève Marignac, enseignante à l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort. Toutes les réponses sont anonymes. Merci d'avance pour votre participation.

Claire LEBOUC, étudiante en cinquième année

A propos de vous

1. Vous êtes

Une seule réponse possible.

- Femme
 Homme
 Je ne préfère pas le préciser

2. Quel âge avez-vous ?

3. Quels animaux possédez-vous dans votre foyer ?

Plusieurs réponses possibles.

	0	1	2	3	4	5	Entre 6 et 10	Plus de 10
Chien(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chat(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Furet(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lapin(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rat(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cochon(s) d'Inde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souris	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reptile(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Oiseau(x)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poisson(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Combien de temps séjournez-vous en France ?

Une seule réponse possible.

- Je n'y suis que pour une courte durée
 J'y passe mes vacances chaque année
 J'y vis plus de deux mois dans l'année
 J'y vis pendant la plus grande partie de l'année
 J'y vis toute l'année

A propos de votre vétérinaire

5. Quel critère influence le plus votre choix d'un vétérinaire ?

Une seule réponse possible.

- Le vétérinaire exerce près de mon domicile
- Le vétérinaire a reçu des commentaires positifs sur Internet
- Mon animal est à l'aise avec ce vétérinaire
- Un ami me recommande ce vétérinaire
- Il y a un parking pour se garer
- Il est compétent
- J'ai confiance en lui/elle
- Autre : _____

6. Pouvez-vous décrire une expérience positive lors d'une visite chez le vétérinaire? Qu'avez-vous apprécié le plus ?

7. Pouvez-vous décrire une expérience négative lors d'une visite chez le vétérinaire ? Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ?

8. Avez-vous des conseils à donner à un vétérinaire travaillant avec des clients canadiens ?

Merci d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête

9. Accepteriez-vous que je vous recontacte pour préciser certaines réponses si cela est nécessaire ? Merci de laisser une adresse mail le cas échéant.

10. Avez-vous quelque chose à ajouter, une remarque sur le questionnaire, un partage d'expérience ?

11. Je réalise une autre enquête s'adressant aux vétérinaires en contact avec une clientèle canadienne. Accepteriez-vous de me donner le contact du vétérinaire que vous avez consulté ? Merci de me laisser son nom et si possible une adresse mail, ou a défaut le nom et l'adresse de la clinique.

Annexe 3 : enquête à destination des propriétaires canadiens d'animaux en France, en version anglaise

Survey for Canadian pet owners in France

I am realizing this survey for my Thèse de Doctorat Vétérinaire, which is under the responsibility of Dr. Geneviève Marignac at the Maisons-Alfort veterinary school. All answers are anonymous. Thank you for your participation

Claire LEBOUC, fifth-year vet student

About you

1. You are

Une seule réponse possible.

- Female
 Male
 Prefer not to say
 Autre : _____

2. Your age

3. Could you describe your household regarding pets : how many ?

Plusieurs réponses possibles.

	0	1	2	3	4	5	Between 6 and 10	More than 10
Dog(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cat(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ferret(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rabbit(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rat(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Guinea pig(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouse(mice)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reptile(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bird(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fish(es)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. How long are you staying in France ?

Une seule réponse possible.

- I am here only for a short period of time
 I come here every year on vacation
 I live here more than two months a year
 I live here for the most part of the year
 I live here the whole year

About your vet

5. What influences most your choice of a vet ?

Une seule réponse possible.

- The practice is close to my place
- The vet has good reviews on the internet
- The vet speaks English fluently
- My pet likes the vet
- The practice was recommended by a friend
- The practice has a parking lot
- The vet is competent
- You trust him/her
- Autre : _____

6. Would you rather have your vet speaking English or French with you ?

Une seule réponse possible.

- English
- French
- I don't mind
- Autre : _____

7. Describe one good experience you had with your vet. What pleased you the most ?

8. Describe one bad experience you had with your vet. How could it have been better ?

9. Would you have any advice to give to a vet who works with Canadian clients ?

Thank you for taking time to answer this survey

10. In case I needed some more information about your answers, would you accept that I contact you ? If you agree please leave an email address.

11. Would you have anything to add or a comment about the survey ?

12. I am realizing another survey for vets who had an experience with Canadian pet owners. Would you accept that I contact the vet you consulted ? If you agree please leave his or her name, and an email adress if possible. Otherwise, leave the name and the address of the veterinary clinic.

Annexe 4 : enquête à destination des vétérinaires praticiens exerçant en France et ayant des clients d'origine canadienne

Enquête à destination des vétérinaires praticiens exerçant en France et ayant des clients d'origine canadienne

Cette enquête est réalisée dans le cadre de ma thèse de Doctorat Vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. Les résultats sont anonymes.
Merci d'avance pour votre participation.

Confraternellement,

Claire LEBOUC, étudiante en cinquième année

Votre clientèle

1. Quel(s) est(sont) le(s) département(s) de votre clientèle ?

2. Si vous exercez à Paris, précisez l'arrondissement.

3. En moyenne, combien de clients d'origine étrangère recevez-vous dans votre clinique ?

Une seule réponse possible.

- Moins d'un par mois
- 1 à 2 par mois
- 1 à 2 par semaine
- 3 à 5 par semaine
- 5 à 10 par semaine
- Plus de 10 par semaine
- Autre : _____

4. Parmi cette clientèle étrangère, quel pourcentage est canadienne ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 10%
- 10 à 20%
- 20 à 30%
- 30 à 50%
- 50 à 80%
- Plus de 80%
- Autre : _____

- Expatriés en France à l'année
- Propriétaires d'une résidence secondaire en France
- En tourisme
- Autre : _____

6. Les clients canadiens vous semblent plus souvent assurer leur animal de compagnie que les clients français

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Autre : _____

Le client et vous

7. Avez-vous une attitude différente vis-à-vis des clients étrangers (particulièrement canadiens) ? Expliquez.

8. Les clients étrangers (particulièrement canadiens) ont-ils une attitude différente de celle des clients français ? Expliquez.

9. Quelle est votre maîtrise de l'anglais ?

Une seule réponse possible.

- Aucune connaissance
- Élémentaire
- Intermédiaire
- Courante
- Langue maternelle
- Autre : _____

10. Parlez-vous préférentiellement anglais ou français avec vos clients étrangers ?

Une seule réponse possible.

- Anglais
 Français
 Autre : _____

11. La langue est-elle un obstacle à la prise en charge de l'animal ?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Autre : _____

12. Dans votre structure, y a-t-il un vétérinaire en particulier qui prend en charge les clients étrangers ?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non
 Autre : _____

13. Selon vous, à quoi faut-il surtout faire attention avec un client étranger (particulièrement canadien) ?

A propos de vous

14. Vous êtes

Une seule réponse possible.

- Femme
 Homme
 Je ne souhaite pas le préciser

15. De quelle école êtes-vous diplômé(e) ?

Une seule réponse possible.

- ENVA
 ENVL
 ENVN
 ENVT
 Autre : _____

16. **Quelle est votre année d'obtention du diplôme ?**

17. **Avez-vous des origines ou liens avec certains pays étrangers ?**

18. **Vous vous situez en zone**

Une seule réponse possible.

- Urbaine
- Péri-urbaine
- Rurale
- Autre : _____

19. **Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ?**

Plusieurs réponses possibles.

- Canine
- Rurale
- Equine
- NAC
- Autre : _____

20. **Possédez-vous une spécialisation ?**

Merci d'avoir pris le temps de répondre

21. **Avez-vous quelque chose à ajouter, une remarque sur le questionnaire, un partage d'expérience ?**

22. **Accepteriez-vous que je vous recontacte pour préciser certaines réponses si cela est nécessaire ? Merci de laisser une adresse mail le cas échéant.**

Vous pouvez également me contacter directement par mail à l'adresse suivante : claire.lebouc@vet-alfort.fr

Enfin, n'hésitez pas à diffuser cette enquête parmi vos confrères : Vous pouvez également diffuser parmi vos clients canadiens une autre enquête, que je réalise en parallèle, afin de connaître leur avis sur les différences entre la France et le Canada :

Annexe 5 : enquête à destination des vétérinaires praticiens français exerçant au Canada

Enquête à destination des vétérinaires praticiens français exerçant au Canada

Cette enquête est réalisée dans le cadre de ma thèse de Doctorat Vétérinaire à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. Elle est encadrée par le Docteur Geneviève Marignac, enseignante à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. Les résultats sont anonymes.
Merci d'avance pour votre participation.

Confraternellement,

Claire LEBOUC, étudiante en cinquième année

Avant le départ

1. Quelles sont les raisons de votre expatriation ? Quand et comment cela a-t-il été décidé ?

2. Avez-vous des origines canadiennes ou de la famille au Canada ?

3. Quelles démarches ont été nécessaires pour exercer dans ce pays ?

4. Quelle était votre maîtrise de l'anglais en partant ?

Une seule réponse possible.

- Aucune connaissance
- Elémentaire
- Intermédiaire
- Courante
- Langue maternelle
- Autre : _____

5. Si vous vous êtes expatriés au Canada anglophone : quel niveau d'anglais vous semble nécessaire pour y travailler ?

Une seule réponse possible.

- Aucune connaissance
- Élémentaire
- Intermédiaire
- Courante
- Langue maternelle
- Autre : _____

6. Si vous vous êtes expatriés au Canada francophone : quel niveau d'anglais vous semble nécessaire pour y travailler ?

Une seule réponse possible.

- Aucune connaissance
- Élémentaire
- Intermédiaire
- Courante
- Langue maternelle
- Autre : _____

7. Avez-vous déjà séjourné au Canada auparavant ? Cela semble-t-il avoir été un atout ?

Les différences culturelles

8. Avez-vous travaillé en France avant de partir au Canada ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

9. Quelles principales différences remarquez-vous entre un propriétaire canadien et un propriétaire français ?

10. Selon vous, les propriétaires canadiens assurent-ils plus leur animal au Canada qu'en France ?

11. Les clients ont-ils une attitude différente vis-à-vis de vous par rapport aux autres vétérinaires de la structure ? Expliquez le cas échéant.

Travailler au Canada

12. Avez-vous rencontré des difficultés concernant la reconnaissance de votre diplôme ?

13. Quelles principales différences remarquez-vous concernant les structures et l'administratif au Canada par rapport à la France ?

14. Quelles principales différences remarquez-vous concernant les pathologies rencontrées, les molécules utilisées et les actes effectués au Canada par rapport à la France ?

15. Dans quelle province ou territoire êtes-vous ? Constatez-vous des différences entre les provinces/territoires concernant les deux questions précédentes ?

16. Nommez 3 qualités qui vous semblent nécessaires pour travailler au Canada.

17. Comment décririez-vous l'ambiance générale sur votre lieu de travail ?

18. Quels sont les écueils à éviter lorsque l'on travaille au Canada ?

19. Avez-vous connu des difficultés ? Qu'est-ce qui vous a été utile pour les surmonter ?

A propos de vous

20. Vous êtes :

Une seule réponse possible.

- Un homme
- Une femme
- Je ne souhaite pas le préciser

21. De quelle école êtes-vous diplômé(e) ?

Une seule réponse possible.

- ENVA
- ENVL
- ENVN
- ENVT
- Autre : _____

22. Quelle est votre année d'obtention du diplôme ?

23. Depuis combien de temps exercez-vous au Canada ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 6 mois
- Entre 6 mois et 1 an
- Entre 1 an et 2 ans
- Entre 2 ans et 5 ans
- Plus de 5 ans

24. Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ?

Plusieurs réponses possibles.

- Canine
- Rurale
- Equine
- NAC
- Autre : _____

25. Possédez-vous une spécialisation ?

Merci d'avoir pris le temps de répondre

26. Avez-vous quelque chose à ajouter, une remarque sur le questionnaire, un partage d'expérience ?

27. Accepteriez-vous que je vous recontacte pour préciser certaines réponses si cela est nécessaire ? Merci de laisser une adresse mail le cas échéant.

Vous pouvez également me contacter directement par mail à l'adresse suivante : claire.lebouc@vet-alfort.fr

Enfin, n'hésitez pas à diffuser cette enquête parmi vos confrères :

<https://docs.google.com/forms/d/1dNA9fVae1T5zXQf35RXFB6wEvvwP8436JcG4yhbcJFo/edit>

Annexe 6 : glossaire de mots traduits du français à l'anglais, utiles à l'échange dans le cadre d'une consultation vétérinaire avec un Canadien anglophone, à faire figurer à la fin des fiches

AFFECTIONS

Vomir : vomit, throw up
Diarrhée : diarrhoea (avoir la diarrhée : get diarrhoea)
Constipation : constipation
Crise convulsive : seizure
Epilepsie : epilepsy
Souffle cardiaque : murmur
Abcès : abscess
Fracture : fracture
Coryza : coryza
Boiterie : limp
Douleur abdominale : stomachache, bellyache
Puce : flea
Tique : tick
Ver : worm
Otite : otitis
Démangeaison : itching

ACTES

Césarienne : caesarean
Détartrage : scaling
Stérilisation : neutering, sterilization
Castration : castration
Puce électronique : microchip
Rappel de vaccination : booster vaccination
Piqûre : injection (faire une piqûre : give an injection)
Pansement : dressing

OBJETS

Caisse de transport : carrier, container
Litière : cat litter, kitty litter
Attèle : splint
Brancard : stretcher
Collier : collar
Laisse : lead, leash
Collerette : collar
Coupe-griffes : claw trimmer
Harnais : harness
Muselière : muzzle
Seringue : syringe
Sonde : probe
Thermomètre : thermometer
Tondeuse : clippers
Sthétoscope : stethoscope

PRODUITS ET MÉDICAMENTS

Comprimé : pill, tablet
Vermifuge : worming treatment, dewormer
Pipette antiparasitaire : applicator
Anti-inflammatoire : anti-inflammatory
Antibiotique : antibiotic
Collyre : eye drops

LA CLINIQUE

Chatterie : cattery
Chenil : kennel
Salle d'attente : waiting room
Salle de consultation : consulting room
Salle de chirurgie : surgery room

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Rein : kidney
Coeur : heart
Poumon : lung
Vessie : bladder
Uriner : urinate, pee
Déféquer : defecate, poop
Mettre bas : give birth to, calve (vache), foal (jument)
Estomac : stomach
Foie : liver
Cerveau : brain
Pelage : coat
Griffe : claw
Glandes anales : anal glands

LES VÉTÉRINAIRES

Acupuncteur : acupuncturist
Anesthésiste : anaesthetist
Cardiologue : cardiologist
Comportementaliste : behavior specialist
Remplacement : locum

Annexe 7 : liste des organismes utiles à connaître pour le vétérinaire souhaitant s'expatrier au Canada, à faire figurer à la fin des fiches accompagnés du lien vers leur site Internet

Organismes et associations provinciaux/territoriaux :

- Alberta
Alberta Veterinary Medical Association
Calgary Academy of Veterinary Medicine
- Colombie-Britannique
College of Veterinarians of British Columbia
Society of British Columbia Veterinarians
- Ontario
College of Veterinarians of Ontario
- Manitoba
Manitoba Veterinary Medical Association
- Nouveau-Brunswick
New Brunswick Veterinary Medical Association
- Terre-Neuve et Labrador
Newfoundland and Labrador College of Veterinarians
- Territoires du Nord-Ouest
Department of Health and Social Services of Northwest Territories
- Nouvelle-Écosse
Nova Scotia Veterinary Medical Association
- Nunavut
Department of Health and Social Services of Nunavut
- Québec
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
Association des médecins vétérinaires du Québec (en pratique des petits animaux)
- Île-du-Prince-Édouard
Prince Edward Island Veterinary Medical Association
- Saskatchewan
Saskatchewan Veterinary Medical Association

Organismes et associations nationaux :

Association Canadienne des Médecins Vétérinaires
Agence Canadienne d'Inspection des Aliments
Association of Avian Veterinarians

Organismes et associations internationaux :

American Animal Hospital Association
American Association of Bovine Practitioners
American Association of Feline Practitioners
American Association of Swine Veterinarians
American Board of Veterinary Practitioners Inc.
American Veterinary Medical Association

Annexe 8 : contenu de la fiche à destination des vétérinaires praticiens allant exercer au Canada

• Maîtriser la langue

- Français langue officielle au Québec, anglais et français langues officielles au Nouveau-Brunswick, anglais langue officielle partout ailleurs
- Consulter le glossaire avec les termes utilisés régulièrement pendant la pratique vétérinaire
- Pour s'entraîner à manipuler les termes médicaux en anglais : quizz en ligne d'après la thèse vétérinaire de Séverine Anciaux réalisée en 2006.
Lien : http://theses.vet-alfort.fr/Th_multimedia/vetanglais/anglais_vet.html

• Obtenir le permis d'exercer

- S'y prendre à l'avance et anticiper les frais exigés
- Présentation aux examens nationaux en vue d'obtenir un Certificat de compétence
 - Demande d'obtention d'un permis d'exercer auprès de l'organisme de réglementation de la province concernée
- Bien se renseigner car les modalités sont susceptibles de changer dans le temps et d'une province ou d'un territoire à l'autre, auprès du Bureau National des Examineurs (site Internet de l'ACMV) et de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire concerné
- Savoir si l'établissement d'obtention du diplôme est accrédité ou non car les démarches ne seront pas les mêmes

• Prendre connaissance des organismes encadrant la profession

- Plusieurs niveaux : international, national; provincial ou territorial
 - associations
- Consulter la liste des organismes

- **Connaître la réglementation sur le transport d'animaux entre le Canada et les Etats-Unis**

-Importance du fait de la proximité géographique et des nombreux échanges avec ce pays

-Consulter le site Internet de l'ACIA

- **Adopter la bonne attitude en contexte interculturel**

-Avoir conscience des différences dans le déroulement de la consultation et la prise en charge de l'animal : expliquer en avance ce qu'on va faire pour anticiper d'éventuelles surprises

-Etre poli, faire preuve d'ouverture d'esprit, de sympathie, d'empathie

-Pouvoir remettre en question ses habitudes dans sa pratique

- **Prendre connaissance des différences rencontrées dans la pratique vétérinaire**

-Pays fédéral : la réglementation de la profession est propre à chaque province/territoire. Certains actes sont autorisés dans certains provinces/territoires seulement (exemple : dégriffage des chats)

-Techniciens/technologues vétérinaires en clinique : davantage de compétences que les ASV en France (réalisation d'examens complémentaires, administration de médicaments, soins d'urgence, gestion de l'anesthésie)

-Nombreux types d'élevage davantage représentés au Canada qu'en France : lamas, alpagas, des bisons, élans, chevreuils, visons

-Maladies réglementées : consulter la liste sur le site de l'ACIA : Exemple : maladie débilitante chronique des Cervidés et encéphalite équine vénézuélienne à déclaration obligatoire

Annexe 9 : contenu de la fiche à destination des vétérinaires praticiens exerçant en France et ayant des clients d'origine canadienne

- **Maîtriser le vocabulaire médical courant en anglais en cas d'échange avec un Canadien anglophone**

- Français langue officielle au Québec, anglais et français langues officielles au Nouveau-Brunswick, anglais langue officielle partout ailleurs
- Consulter le glossaire avec les termes utilisés régulièrement pendant la pratique vétérinaire
- Pour s'entraîner à manipuler les termes médicaux en anglais : quizz en ligne d'après la thèse vétérinaire de Séverine Anciaux réalisée en 2006
Lien : http://theses.vet-alfort.fr/Th_multimedia/vetanglais/anglais_vet.html

- **Connaître la réglementation sur le transport d'animaux entre le Canada et la France**

- Consulter le site AniVetVoyage et le site de l'ACIA
- Attention, la France n'est pas reconnue indemne de rage au Canada

- **Adopter la bonne attitude en contexte interculturel**

- Avoir conscience des différences dans le déroulement de la consultation et la prise en charge de l'animal : expliquer en avance ce qu'on va faire pour anticiper d'éventuelles surprises
- Des examens complémentaires plus poussés peuvent être attendus de la part des Canadiens par rapport aux Français
- Parler lentement, notamment lors d'usages de termes médicaux spécifiques
- S'assurer de la bonne compréhension de son interlocuteur, en répétant ou demandant s'il y a des questions
- Expliquer en avance ce qu'on va faire pour anticiper d'éventuelles surprises

PRATIQUE VÉTÉRINAIRE EN SITUATION INTERCULTURELLE : FICHES PRATIQUES À L'ATTENTION DES VÉTÉRINAIRES FRANÇAIS AYANT UNE CLIENTÈLE CANADIENNE OU SOUHAITANT ALLER TRAVAILLER AU CANADA

AUTEUR : Claire LÉBOUC

RÉSUMÉ :

L'évolution du monde a conduit les vétérinaires praticiens à rencontrer plus souvent des étrangers lors de leur exercice. Cette thèse se concentre sur la rencontre de clients d'origine canadienne. Elle a pour but de mettre en évidence les obstacles que pose la communication interculturelle pour les vétérinaires français en contact avec des clients canadiens, que ce soit en France ou au Canada, dans le cadre d'une expatriation. Une étude bibliographique des barrières de la communication interculturelle et du cadre culturel considéré, suivi de l'analyse d'enquêtes destinées aux clients canadiens en France, aux vétérinaires exerçant en France et aux vétérinaires exerçant au Canada, ont permis d'élaborer des conseils aux vétérinaires confrontés à la communication avec des clients canadiens. L'étude bibliographique montre que la communication interculturelle est facilitée par un état d'esprit ouvert et détendu, permettant de lutter contre les barrières liées aux émotions négatives et au processus de communication, et par une connaissance du contexte culturel. L'idée principale des enquêtes est l'importance de l'ouverture d'esprit et de la sympathie, leur principale limite cependant est le faible nombre de réponses, s'expliquant par la fréquence faible d'échanges entre vétérinaires français et clients canadiens, aussi bien au Canada qu'en France.

MOTS CLÉS :

PRATICIEN VÉTÉRINAIRE / CLIENTÈLE VÉTÉRINAIRE / COMMUNICATION INTERCULTURELLE / FICHE PRATIQUE / CANADA / FRANCE

JURY :

Président : Pr Hélène ROUARD
1er assesseur : Dr Geneviève MARIGNAC
2e assesseur : Dr Alain FONTBONNE

VETERINARY PRACTICE IN AN INTERCULTURAL CONTEXT : FACT SHEETS TO FRENCH VETS WHO HAVE CANADIAN CLIENTS OR WISH TO WORK TO CANADA

AUTHOR: Claire LEBOU

SUMMARY:

World evolution led veterinarians to meet more foreign people during their work. This thesis focuses on meeting Canadian-born clients. It aims to highlight intercultural communication obstacles for French vets meeting Canadian-born clients, in France or Canada, as expatriates. A bibliographic study about intercultural communication barriers and the cultural framework, followed by analysis of surveys for Canadian pet owners in France, vets working in France and meeting Canadian-born clients, and vets working in Canada, helped to develop guidance for vets who face communication with Canadian-born clients. This bibliographic study shows that an open-minded and relaxed attitude, allowing to avoid barriers due to negative emotions and communication process, and the knowledge of the cultural framework, makes intercultural communication easier. The main idea of the surveys is importance of openness and sympathy, however their main limitation is the low number of responses, due to the low frequency of exchanges between French vets and Canadian clients, in Canada as well as in France.

KEYWORDS:

VETERINARY PRACTITIONER / VETERINARY CLIENTELE / INTERCULTURAL COMMUNICATION / FACT SHEET / CANADA / FRANCE

JURY:

Chairperson: Pr H  l  ne ROUARD
1st assessor: Dr Genevi  ve MARIGNAC
2nd assessor: Dr Alain FONTBONNE